



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Première Commission

3^e séance

Mardi 7 octobre 2003, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Sareva (Finlande)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 62 à 80 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Je demande de nouveau aux représentants de bien vouloir limiter leurs interventions à 10 minutes pour ceux qui prennent la parole à titre national, et à 15 minutes pour ceux qui prennent la parole au nom de plusieurs délégations ou de groupes régionaux.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau pour leur élection. De même, je remercie chaleureusement votre prédécesseur, l'Ambassadeur Matia Mulumba Semakula Kiwanuka de l'Ouganda, pour la façon remarquable dont il a dirigé les débats de la Commission durant la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour rendre hommage à l'ancien Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, pour sa précieuse contribution aux efforts multilatéraux de désarmement. Je tiens également à saluer et à féliciter M. Nobuyasu Abe qui assume depuis peu les fonctions de Secrétaire général adjoint. Je suis

convaincu que grâce à sa grande expérience et à ses qualités diplomatiques, M. Abe poursuivra l'excellente tradition de M. Dhanapala en dirigeant le Département des affaires de désarmement de manière à faire avancer l'ordre du jour du désarmement des Nations Unies.

L'année 2003 est une année importante autant que décevante en matière de désarmement. Le 23 mai dernier, nous avons marqué le vingt-cinquième anniversaire de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il est bon de rappeler ici que le Document final de la session extraordinaire soulignait que le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace constitue l'objectif final des efforts multilatéraux de désarmement. Pourtant, 25 années après, cet objectif est loin d'être atteint. Il n'y a donc rien eu à célébrer en mai.

Auparavant, au mois de mars, les États-Unis, le Royaume-Uni et leurs partenaires de la coalition ont lancé une guerre contre l'Iraq pour débarrasser le pays des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires. La semaine dernière, révélation a été faite qu'aucune arme de destruction massive n'avait encore été trouvée en Iraq. La recherche unilatérale se poursuit, et le régime d'inspection des Nations Unies a été mis à l'écart. La République populaire démocratique de Corée a annoncé sa décision de se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et a fait savoir qu'elle détient maintenant une capacité en matière d'armes nucléaires.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Cette situation constitue sans aucun doute un danger pour la situation politique et la sécurité dans la région intéressée.

En 2003 également, nous avons dû constater l'impossibilité de la Commission du désarmement à adopter un rapport de fond sur les deux questions examinées, et ce après quatre ans de débats. La réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargée d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement s'est achevée sans résultat concret. La Conférence du désarmement reste embourbée dans l'incertitude quant à son programme de travail. Ma délégation est profondément déçue par cet état de choses. Cependant, nous n'avons pas totalement perdu espoir.

Dans son rapport (A/58/1) sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a fort bien décrit la situation concernant les efforts de désarmement multilatéral. Il a précisé que l'instance établissant les normes de désarmement multilatéral s'était peu à peu érodée en raison d'un engagement international réduit. Je suis certain que de nombreuses délégations sont de son avis.

À nos yeux, le manque de progrès dans le domaine du désarmement est quelque peu décourageant. Il convient de redresser la situation. Pour la Malaisie, l'élément essentiel du progrès dans ce domaine est l'instauration d'une confiance mutuelle. La question du désarmement est étroitement liée à celle de la sécurité des États. À cet égard, il est indispensable de poursuivre l'action en vue de promouvoir les mesures de confiance. Les États doivent être en mesure de se faire mutuellement confiance. Cela peut se faire si les États respectent pleinement les dispositions des traités et conventions relatifs au désarmement international auxquels ils sont parties. Les dispositions de ces traités et conventions doivent être appliqués de manière vérifiable, irréversible, équitable et équilibrée. En l'occurrence il n'y a pas place pour la sélectivité et le double langage, sinon l'universalité de ces traités et conventions serait compromise.

À la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les États Membres ont convenu que les armes nucléaires constituaient le danger le plus grand pour l'humanité et la survie de la civilisation humaine. Aujourd'hui, tous

les États reconnaissent que les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, continuent d'être une grave menace pour l'humanité. S'il n'est pas faux de dire que la prolifération des armes de destruction massive est une menace à la paix et à la sécurité internationales, nous ne devons pas oublier pour autant que l'existence de ces armes constitue en elle-même la première menace contre l'humanité. À cet égard, la Malaisie ne peut qu'être d'accord avec le Secrétaire général pour dire qu'il n'y a pas de « bonne » ou de « mauvaise » prolifération.

Les États dotés d'armes nucléaires doivent également honorer leurs engagements en ce qui concerne une réduction importante de leurs arsenaux nucléaires menant au désarmement nucléaire. Le non-respect s'applique non pas seulement à la non-prolifération nucléaire mais également au désarmement nucléaire. De ce point de vue, il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires appliquent l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

On a dit que la plus grande faiblesse des principaux régimes de destruction des armes massive était l'absence de mécanismes de vérification et d'application. Cependant, il convient de noter que la Convention sur les armes chimiques dispose de son propre mécanisme de vérification, à savoir l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). De même, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est le mécanisme qui permet de vérifier si les États parties au TNP se conforment bien à l'article III de cet instrument. Ce qu'il faut c'est la volonté politique nécessaire pour permettre à ces mécanismes de fonctionner de façon juste, équilibrée et non discriminatoire, tout en tenant compte des intérêts de chacun.

La Malaisie estime que la pleine adhésion de tous les États parties aux traités et conventions sur le désarmement international est la seule manière valable d'aborder le désarmement nucléaire. Nous reconnaissons qu'il faut donner plus de poids aux mécanismes de vérification et d'application relatifs aux armes de destruction massive. Cela peut se faire grâce au renforcement de ces régimes, sans recourir à d'autres moyens. Toute proposition faite hors des régimes juridiques établis, notamment par un organe politique tel le Conseil de sécurité, pourrait avoir pour effet de voir se déliter ces régimes, avec de graves conséquences pour nous tous.

La Malaisie est engagée à l'égard de la promotion du désarmement nucléaire. À ce sujet, nous remplirons nos obligations en tant qu'État non doté d'armes nucléaires partie au TNP. Nous continuerons d'œuvrer avec nos autres collègues de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour que notre aspiration à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est se concrétise. Nous continuerons d'appuyer la promotion de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde, notamment dans la région du Moyen-Orient. La Malaisie continuera également à travailler avec d'autres pays qui partagent nos idées afin d'assurer le suivi de la résolution de l'Assemblée générale relatif à l'Avis consultatif de la Cour internationale de justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires.

La paix et la sécurité internationales ne sauraient être pleinement maintenues en l'absence de progrès significatifs dans le domaine du désarmement. La communauté internationale dispose d'ores et déjà des instruments nécessaires pour faire avancer le processus de désarmement. Ce qu'il faut c'est renforcer les structures juridiques existantes avec le ferme appui et la volonté politique des États. À cet égard, l'appel du Secrétaire général à une plus grande volonté politique est judicieux. En l'absence de volonté politique il ne saurait y avoir de véritable solution aux problèmes de désarmement nucléaire. C'est là un élément important déjà désigné lors de l'Assemblée générale consacrée au désarmement comme facteur décisif pour réaliser de véritables mesures de désarmement. Il est peut-être temps pour nous tous de retourner au point de départ et de nous réorienter vers l'objectif commun, à savoir le désarmement général et complet.

Il est indispensable de créer les conditions favorables pour permettre au processus mondial de désarmement de progresser. C'est pourquoi tous les États doivent respecter strictement les dispositions de la Charte. Toute mesure qui méconnaîtrait les dispositions de la Charte et ne serait pas conforme aux principes du droit international aurait des répercussions graves sur les efforts réels menés dans le domaine du désarmement. À cet égard, le Malaisie souligne toute l'importance du multilatéralisme et des solutions convenues multilatéralement lorsque des questions touchant au désarmement et à la sécurité internationale sont en jeu.

La revitalisation de l'Assemblée générale a été l'un des sujets essentiels du débat général de l'Assemblée générale au cours des deux dernières semaines. La Première Commission, l'une des Grandes Commissions de l'Assemblée générale, devrait figurer dans le processus. Du reste, nous connaissons le plan du Président d'attribuer au moins la moitié d'une séance pour traiter de cette question. Ma délégation est favorable à cette idée. Cependant nous tenons à souligner que la question doit être examinée de manière globale. Elle doit être également traitée de manière approfondie dans le cadre de la revitalisation de l'Assemblée générale. Cet examen ne doit pas porter exclusivement sur la Première Commission. À notre avis, le mieux serait de confier, le moment venu, l'examen de cette question au groupe de travail de la plénière présidé par le Président de l'Assemblée générale.

M. Rademaker (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter, au nom de la délégation des États-Unis, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que votre grande expérience sera un atout pour le bon déroulement des travaux de la Commission. Je vous assure du plein appui de notre délégation dans l'accomplissement de vos fonctions. J'adresse également mes félicitations aux autres membres du Bureau.

Je voudrais, aujourd'hui, faire partager aux délégations présentes mon sentiment que la Commission peut et doit se réorganiser en une instance multilatérale efficace, qui puisse répondre de façon pertinente aux menaces contre la sécurité d'aujourd'hui et de demain, et qui puisse réellement renforcer la paix et la sécurité internationales. Dans ce but, nous devons être prêts à faire certains choix difficiles en ce qui concerne notre ordre du jour et notre manière de travailler.

Nous nous réunissons alors que nous sommes à une croisée des chemins pour ce qui est de la maîtrise multilatérale des armements. Dans une direction on trouve l'ancienne idéologie de l'époque de la guerre froide qui a empêché pendant trop longtemps la réalisation de progrès concrets dans ce domaine. En ces temps dangereux, trop de nations se laissent encore guider par les données anachroniques du passé. Cela a conduit à des années de dérive décevante et d'inutilité croissante. En cherchant à relever les défis d'aujourd'hui, trop de nations continuent de s'en

remettre au mécanisme approuvé il y a un quart de siècle par la première session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, sans tenir compte de la façon dont on pourrait adapter ce mécanisme pour qu'il réponde aux nouvelles menaces.

L'ancienne direction a aussi mené aux impasses et aux points morts qui sont devenus la routine dans certaines instances multilatérales chargées de la maîtrise des armements. Aujourd'hui, il est presque impossible de traiter une question particulière sur la maîtrise des armements ou le désarmement sans se heurter à l'exigence que d'autres sujets non connexes soient traités sur le même plan et en même temps. Récemment, certains signes perçus à la Conférence du désarmement laissent à penser que le programme de travail de cette instance pourrait enfin sortir de l'impasse. Il s'agit pour nous de signes encourageants dont nous envisageons toutes les retombées. De toute évidence, sept années d'inactivité ont beaucoup nui à la réputation de la Conférence.

Certains pensent que l'objectif du consensus est de veiller à ce que toutes les propositions aient le même poids ou soient considérées comme acceptables à égalité. Cette manière de penser maintes fois exprimée s'est révélée, durant la guerre froide et au-delà, être une recette pour l'inaction et l'échec, comme si les sujets ne bénéficiant pas du consensus ne devaient, et ne pouvaient, pas se voir attribuer un rang égal, sans parler de priorité, aux sujets qui réunissent ce consensus. Souvent, trop de questions ne sont examinées que superficiellement, comme ici, à la Commission, ou ne sont pas examinées du tout. Étant donné qu'il convient de traiter toutes les questions qui intéressent les États membres, nous devons mettre particulièrement l'accent sur les questions aptes, maintenant, à réunir un consensus. Ainsi nous pourrions avancer progressivement et de manière constructive vers la pleine réalisation de nos objectifs communs.

Ces deux facteurs – l'idéologie de la guerre froide et les liens avec les questions non consensuelles – ont contribué à l'échec de la Commission du désarmement au printemps dernier, lorsque nous n'avons pas réussi, après trois ans de travail, à réaliser le consensus sur l'une ou l'autre des questions de l'ordre du jour à l'examen. Ces facteurs sont également la cause profonde de la paralysie de la Conférence du désarmement depuis de nombreuses années. Aujourd'hui plus que jamais, alors qu'ensemble nous devons relever de nombreux nouveaux défis à la paix

et à la sécurité internationales, la question est de savoir si les Nations Unies et le mécanisme du désarmement international peuvent toujours apporter une contribution ou bien s'il faut les abandonner. Nous devons œuvrer pour faire en sorte que la Commission prenne une voie moins fréquentée et redevienne une instance multilatérale efficace.

Les États-Unis ne croient pas au multilatéralisme comme une fin en soi. Après tout, le système des Nations Unies lui-même est une création de Gouvernements souverains à des fins précises, définies et délimitées. Les États-Unis sont plutôt attachés à un multilatéralisme efficace, qui soit correctement ciblé sur les menaces de sécurité actuelles, qui contribue réellement au renforcement de la sécurité internationale, et qui soit hors de tout lien politique ou d'icônes dépassées de la guerre froide. Je me permettrai de donner quelques exemples de l'engagement constant de l'Amérique à l'égard d'un multilatéralisme effectif dans le domaine de la maîtrise des armements et de la non-prolifération.

Les États Unies appuient les initiatives dont le but est de consolider le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment celles visant à renforcer l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous avons été aux premiers rangs lorsqu'il s'est agi d'augmenter le budget de l'AIEA, et continuons de verser une contribution volontaire substantielle à l'Agence. Les États-Unis ont signé le Protocole additionnel pour l'application des garanties de l'AIEA. L'année dernière, le Président Bush a soumis le Protocole au Sénat dont nous attendons qu'il examine officiellement cet instrument. Nous demandons instamment à tous les pays de mettre en vigueur un protocole additionnel dans les meilleurs délais.

Nous continuons également d'honorer nos obligations au titre de l'article VI du TNP. Les États-Unis ont démantelé plus de 13 000 armes nucléaires depuis la fin de la guerre froide. Nous avons éliminé plus d'une dizaine de différents types d'ogives. Nous avons réduit de 60 % le nombre d'armes nucléaires, y compris 80 % de nos armes nucléaires tactiques. Maintenant, avec l'entrée en vigueur, au début de l'année, du Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs entre les États-Unis et la Fédération de Russie (Traité de Moscou) nous réduirons le nombre d'ogives nucléaires stratégiques opérationnelles déployées d'environ deux tiers, soit de

1 700 à 2 200 d'ici à 2012. Cette réduction des forces nucléaires est la plus importante jamais demandée par un traité sur la maîtrise des armements. Dans deux décennies nous aurons éliminé ou mis hors service les trois quarts de notre arsenal nucléaire stratégique.

De même, les États-Unis et la Russie détruiront plus de 700 tonnes de matières fissiles en excès et rendues ainsi inutilisables pour la fabrication d'armes nucléaires, ce qui contribuera à l'irréversibilité des réductions nucléaires.

En outre, les États-Unis maintiennent leur moratoire actuel sur les essais d'explosions nucléaires. Cela dit, nous n'appuierons pas le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et ne deviendrons pas partie à cet instrument.

Les États-Unis se sont efforcés de rechercher des approches différentes à l'égard du renforcement de la Convention sur les armes biologique. Ces efforts ont abouti à un programme de travail convenu à la reprise de la Conférence d'examen de 2002, qui a instauré des réunions annuelles des États parties et des groupes d'experts. La réunion inaugurale des experts s'est achevée à la fin du mois d'août. Les préparatifs sont en cours pour la réunion annuelle des États parties qui se tiendra en novembre. À notre avis, l'échange d'informations entre les experts sur la mise en œuvre de la Convention et la biosécurité a été précieux. Nous attendons avec intérêt la réunion de novembre et saluons l'action menée par les États parties pour s'acquitter de leurs responsabilités nationales en ce qui concerne la mise en œuvre et le renforcement de la Convention sur les armes biologiques.

Les États-Unis prennent une part active aux initiatives visant à assurer la mise en œuvre effective de la Convention sur les armes chimiques, notamment celles destinées à renforcer l'organisation chargée de la vérification, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Nous avons été satisfaits des résultats positifs de la Première Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques, qui s'est tenue au mois de mai dernier et a permis de rehausser l'importance de la Convention et des obligations qui s'y attachent et a demandé plusieurs plans d'action, actuellement en préparation, pour permettre d'améliorer l'application de cet instrument. L'année dernière nous avons versé une contribution financière volontaire substantielle pour permettre à l'Organisation pour la Convention sur

les armes chimiques de mener d'importantes activités dans les domaines de l'aide à la vérification et à la mise en œuvre. Nous partageons également de nombreuses expériences, sur demande, avec d'autres États membres lorsqu'ils œuvrent pour s'acquitter de leurs obligations de mise en œuvre au niveau national.

Les États-Unis ont participé activement, en 2003, aux travaux du Groupe d'experts Gouvernementaux sur la tenue du Registre des armes classiques des Nations Unies. Le Groupe a récemment achevé ses travaux en recommandant, pour la première fois depuis la création du Registre, en 1992, des modifications de fond aux catégories actuelles du Registre. Le Registre a été élargi pour inclure les systèmes de défense aérienne portatifs et les systèmes d'artillerie entre 75 et 100 millimètres. Ces modifications accroîtront la pertinence du Registre pour toutes les questions qui relèvent de la paix et de la sécurité internationales, y compris les menaces émanant du terrorisme et du commerce illicite des armes légères. Nous avons été très satisfaits que les débats au sein du Groupe aient été centrés sur la nécessité de veiller à ce que le Registre demeure apte à répondre aux préoccupations de sécurité actuelles, et que le Groupe ait relevé le défi.

Les États-Unis jouent également un rôle de premier plan dans les réunions du Groupe des experts gouvernementaux chargés de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de certaines armes classiques afin de soumettre les mines terrestres antivéhicules aux mêmes restrictions que les mines antipersonnel, qui sont incluses dans le Protocole amendé des mines à la Convention sur certaines armes classiques.

La communauté internationale entend traiter de manière approfondie le problème que nous connaissons tous dans les domaines de la maîtrise multilatérale des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Le Président Bush a évoqué ces préoccupations lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée générale, le 23 septembre dernier. Si, grâce à la coopération entre les nations responsables, des progrès sont en cours, d'autres contrecarrent ces avancées en refusant d'honorer leurs obligations internationales. Les États-Unis pensent que le non-respect ou la mise en œuvre insuffisante des régimes de traités existant en matière de maîtrise des armements et de non-prolifération est l'une des principales menaces sur laquelle la Commission devrait se pencher aujourd'hui. C'est pourquoi les États-Unis parrainent une résolution

biennale sur le respect et nous avons apprécié que la résolution de l'année dernière – résolution 57/86 – ait été adoptée par consensus. Nous espérons qu'elle servira de guide pour tous les États. Je tiens à répéter ce que j'ai dit en mai dernier à la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques : « Mon Gouvernement croit au respect non à la complaisance ». C'est là une responsabilité collective, qui exige des États qu'ils respectent leurs engagements et veillent à ce que toutes les autres parties agissent de même. Nous demandons à toutes les parties aux traités sur la non-prolifération et la maîtrise des armements non seulement d'honorer leurs engagements, mais également d'inciter les autres parties à assumer leurs responsabilités.

Dans les instances pertinentes, telle la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, la première Conférence sur les armes chimiques et le Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005, ainsi qu'à l'AIEA, les États-Unis ont fait part de leurs préoccupations en ce qui concerne le non-respect et a mentionné des noms. Dans le cadre de nos efforts pour assurer le plein respect de la maîtrise des armements et des accords existants en matière de non-prolifération, nous avons constamment demandé au Conseil de sécurité de se prononcer sur l'information adressée au mois de février dernier par le Conseil des Gouverneurs au sujet de la violation du TNP par la Corée du Nord, et nous avons été déçus de ce que le Conseil n'ai pas réussi à agir en la matière. Nous œuvrons également avec d'autres membres du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA pour appuyer des inspections approfondies eu égard aux nombreuses et graves questions en suspens relatives à la nature et à la portée des activités nucléaires clandestines de l'Iran. La quantité de preuves rassemblées contre l'Iran dans les deux derniers rapports de la Direction générale de l'AIEA amène à la conclusion évidente que l'Iran agit en violation de ses accords de garanties et s'ingénie à dissimuler ce modèle de non-respect. En septembre dernier, les États-Unis ont appuyé la résolution du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA qui a donné à l'Iran une dernière possibilité de revoir son comportement avant que ce non-respect soit porté devant le Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Conseil des Gouverneurs a trouvé qu'il était « essentiel et urgent » que l'Iran rectifie ses erreurs et coopère pleinement avec l'AIEA d'ici à la fin de ce mois. Personne ne peut douter que ce sont ces cas difficiles, tels ceux de la

Corée du Nord et de l'Iran, qui, en définitive, détermineront la mesure dans laquelle le multilatéralisme restera pertinent pour répondre aux défis posés à la sécurité du XXI^e siècle.

L'autre grande menace contre la sécurité mondiale qui requiert aujourd'hui l'attention internationale et des mesures est celle posée par les terroristes et les acteurs non étatique qui cherchent à avoir accès aux armes de destruction massive, de même que par les États qui commanditent ce terrorisme. Malheureusement, comme nous avons tous été amenés à l'apprendre, aucune nation civilisée n'est immunisée contre la barbarie du terrorisme. Ceux qui s'attaqueraient directement à des civils innocents avec des armes classiques devraient être considérés comme pouvant tout autant commettre des atrocités avec des armes de destruction massive – une perspective qui convainc les États-Unis que ce problème doit être combattu sur tous les fronts et maîtrisé de manière efficace et, espérons-le, multilatérale. La communauté internationale, selon nous, n'a pas de temps à perdre et n'a pas de marge d'erreur à cet égard.

La Première Commission examine, chaque année, plus de 50 projets de résolution et de décision. La plupart de ces projets de résolution ont commencé à être présentés il y a plusieurs décennies, et sont répétés année après année sans changements substantiels ou si peu. Il en résulte que, pour une grande part, les travaux de la Commission sont devenus répétitifs et progressivement moins pertinents au vu des changements actuels dans le domaine de la sécurité internationale. Cette répétition mécanique surcharge également l'ordre du jour de la Commission et, selon nous, entrave sa capacité à se concentrer sur les problèmes actuels les plus pressants. Les États-Unis ont été satisfaits de la réaction extrêmement positive des gouvernements à leur document officieux présenté cet été sur la nécessité de rendre plus efficaces les instances multilatérales relatives à la maîtrise des armes ainsi que la Commission du désarmement. La Commission pourrait, cette année, prendre des mesures qui prouveraient à tous que les États membres sont réellement attachés à une maîtrise multilatérale effective des armements.

Au fil des années, des initiatives ont été avancées pour améliorer les travaux de la Première Commission, mais elles se sont toutes heurtées aux mêmes récifs de l'idéologie de la guerre froide et aux liens avec les questions non consensuelles qui vont à l'encontre

d'une maîtrise multilatérale des armements en général. L'époque dangereuse que nous vivons exige que nous dépassions ces liens et ces préoccupations de clocher et que nous examinions de façon honnête comment réformer les travaux de la Commission. Nous devons faire en sorte de juger les propositions pour ce qu'elles valent et non pas sur la façon dont elles touchent à des questions extérieures.

L'une des réformes les plus prometteuses proposées par des Gouvernements consiste à rationaliser les travaux de la Commission en alternant l'examen de groupes de questions à l'ordre du jour sur une base biennale ou triennale. Certaines résolutions particulières méritent d'être examinées annuellement mais de nombreuses autres ne gagnent guère de valeur à être présentées annuellement. Il nous faut examiner attentivement les projets de résolution que la Commission reprend chaque année et nous demander si, dans chaque cas, un examen annuel est justifié, afin d'éviter de noyer notre message dans une mer de répétitions inutiles.

Alors que la Commission examine les moyens d'apporter une contribution plus substantielle au désarmement international, nous devons veiller à ce que tous les efforts que nous menons au sein de la Commission ajoutent de la valeur – plutôt qu'ils n'en retranchent ou qu'ils fassent double emploi – à l'important travail en attente dans d'autres instances de l'Organisation ou en dehors du système des Nations Unies. Selon nous, une charge de travail annuelle réduite permettrait à la Première Commission de se pencher plus attentivement sur les menaces actuelles à la sécurité telles que celles émanant du non-respect des régimes de traités existants. Notre délégation a l'intention de débattre de cette question en détail dans les prochaines semaines.

Les États-Unis suivront avec un vif intérêt les débats de la Première Commission et examineront attentivement les résultats de la présente session. Nous invitons tous les membres à engager avec notre délégation des discussions sur la manière dont on pourrait améliorer l'efficacité de la Commission. Notre délégation se doit de dire en toute franchise que notre gouvernement n'envisagerait pas favorablement une nouvelle année de débats peu soutenus et une réaffirmation routinière des mêmes résolutions usées et qui créent la division entre nous, comme cela a été le cas dans les années passées. Cette inertie pourrait amener les États-Unis à changer d'attitude à l'égard de

la Commission et contribuer à modifier l'approche de mon pays vis-à-vis de la Conférence du désarmement ou de la Commission du désarmement. En revanche, si nous réussissons tous ensemble à établir une Première Commission qui soit déterminée et capable d'agir face aux menaces d'aujourd'hui, les résultats universellement appréciés se traduiront non seulement par un multilatéralisme plus efficace mais également par un renforcement de la paix et la sécurité pour tous les États Membres des Nations Unies.

M. Hu Xiaodi (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, pour commencer permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. Grâce à votre riche expérience et à vos qualités diplomatiques remarquables, nul doute que vous mènerez la présente session au succès. Vous-mêmes et les autres membres du Bureau pouvez être assurés de la pleine coopération et de l'appui sans réserve de la délégation chinoise.

Je saisis également cette occasion pour remercier très sincèrement M. Semakula Kiwanuka, ancien Représentant permanent de l'Ouganda auprès des Nations Unies, pour l'excellent travail qu'il a accompli en sa qualité de Président de la précédente session. Je remercie également M. Dhanapala, ancien Secrétaire général adjoint au Département des affaires de désarmement, d'avoir si bien contribué à la cause de la maîtrise des armements et du désarmement. Je salue M. Nobuyasu Abe, qui a été nommé à ce poste.

Avec le développement de la mondialisation, les échanges et l'intégration entre les pays et les cultures augmentent de plus en plus et l'interdépendance en matière de sécurité s'intensifie. Nous vivons dans un ère nouvelle où les pertes et les gains de tous les pays sont partagés.

Le contexte de la sécurité internationale a connu de profonds changements depuis le 11 septembre 2001. Les menaces à la sécurité se multiplient, et l'instabilité et l'imprévisibilité ont fortement augmenté. D'une part, les problèmes traditionnels de sécurité causés par des différends territoriaux, de ressources, d'ethnies ou d'intérêts sont loin d'être réglés. D'autre part, les problèmes non traditionnels de sécurité, tels le terrorisme, la prolifération des armes, les crimes transnationaux et les épidémies, se sont accrus rapidement, représentant la plus grande menace à la sécurité mondiale.

La communauté internationale a pour mission de relever les nouveaux défis, de saisir les nouvelles possibilités et de créer un nouveau siècle pacifique, juste, démocratique et prospère.

Premièrement, nous devrions cultiver la notion de coopération dans notre recherche de la sécurité. Dans le monde actuel la sécurité de tous les États revêt un caractère d'interdépendance. Sans coopération internationale aucun État ne peut à lui seul maintenir sa sécurité. La force ne permet pas d'instaurer la paix.

Deuxièmement, nous devrions respecter la diversité et préconiser la tolérance afin d'instaurer la démocratisation des relations internationales. La mondialisation devrait être un processus permettant aux pays de cultures différentes d'apprendre et de bénéficier des échanges mutuels. Il ne devrait pas s'agir d'un processus visant à imposer une seule et même norme à tous les autres. Il n'est pas de l'intérêt général de la communauté internationale de montrer du doigt certains pays et de les exclure du système international.

Troisièmement, nous devrions maintenir le système juridique international et promouvoir la primauté du droit dans les relations internationales. Au fil des années, la société humaine a établi un système juridique international complet fondé sur les principes de la souveraineté, du règlement pacifique des différends internationaux et de la légitime défense. Ce système comprend également une série d'instruments juridiques internationaux sur le désarmement, la limitation des armements et la non-prolifération. Il a joué un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales et a fourni le niveau nécessaire de prévisibilité dans l'évolution de la situation en matière de sécurité internationale. Saper ce système juridique équivaldrait à compromettre la stabilité des relations internationales. Seuls les terroristes et les extrémistes pourraient en profiter.

Quatrièmement, nous devrions promouvoir énergiquement le multilatéralisme et permettre aux Nations Unies de remplir leur rôle sans restriction. Actuellement, les facteurs géopolitiques se réduisent tandis qu'augmentent les défis non traditionnels à la sécurité et que se développent les intérêts communs entre les nations. Cette évolution a fourni aux Nations Unies une possibilité historique d'utiliser pleinement leur potentiel. Les Nations Unies peuvent et doivent jouer un plus grand rôle.

Au cours des décennies d'évolutions et de développements, le régime international de non-prolifération est devenu une partie essentielle de la structure de la sécurité mondiale. La non-prolifération des armes de destruction massive est aujourd'hui une norme internationale acceptée par la plupart des pays. La menace grandissante du terrorisme international est venue encore renforcer ce consensus international. La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs est un problème des plus complexes. Pour régler ce problème comme il convient, il faut d'abord et avant tout instaurer un meilleur climat international en faveur des objectifs de non-prolifération et tenir compte des préoccupations de défense légitime de chaque État souverain. Cela permettra d'éliminer les causes profondes qui poussent certains États à chercher à se procurer des armes de destruction massive.

Deuxièmement, les solutions pacifiques réalisées grâce à des efforts politiques et diplomatiques devraient être encouragées. L'objectif de la non-prolifération est de maintenir la paix et la stabilité mondiales et régionales. Utiliser des moyens non pacifiques pour contrer la prolifération ne serait pas seulement contraire au but recherché mais également une entreprise contreproductive.

Troisièmement, la discrimination et le double langage devraient être éliminés afin d'assurer la participation et la coopération universelles de la communauté internationale. Nous nous opposons aux sanctions non justifiées sous prétexte de non-prolifération.

Quatrièmement, le droit légitime de tous les pays à l'utilisation des sciences et des techniques à des fins pacifiques devrait être garanti.

La Chine appuie vigoureusement la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. La Chine a adhéré à tous les instruments juridiques internationaux relatifs à la non-prolifération des armes de destruction massive et n'a jamais cessé de renforcer son régime de non-prolifération. La Chine a promulgué une série de lois et de dispositions et établi un mécanisme complet de contrôle des exportations couvrant les technologies et les produits sensibles dans les domaines nucléaire, biologique, chimique et de missiles. Ces mesures, tels le système de certificat de dernier usage et de dernier utilisateur, le système de licences, la liste des contrôles, ont toutes été englobées

dans le mécanisme de contrôle des exportations chinoises, conformément à la pratique internationale. Des mesures pénales ont aussi été prévues contre les violations de ces dispositions et règlements. La Chine renforce encore ses mesures de contrôle des exportations en fonction de ses conditions nationales. Nous sommes tout prêts à tirer parti de l'expérience d'autres pays et à améliorer davantage encore notre mécanisme de contrôle des exportations au titre de la non-prolifération.

Dans les circonstances actuelles il est très important de réduire le rôle des armes nucléaires dans les affaires politiques et militaires internationales. À cet égard, les États dotés d'armes nucléaires ont des responsabilités particulières auxquelles ils ne peuvent se soustraire. Il est contraire à la tendance de l'époque d'abaisser le seuil de la guerre nucléaire en mettant au point de nouveaux types d'armes nucléaires plus faciles à utiliser dans le combat moderne, de refuser d'appliquer, de manière juridiquement contraignante, le non recours à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre les États non dotés de ces armes, ou même de désigner d'autres pays comme cibles d'attaque nucléaire.

La conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un pas important vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Bien que le Traité ne soit pas encore en vigueur, les principes et les objectifs qu'il contient ont déjà été incorporés dans une norme internationale importante. La Chine appuie le Traité et s'oppose fermement aux essais nucléaires par tout pays et sous tout prétexte. La Chine est également consciente de ses responsabilités particulières pour promouvoir une prompt entrée en vigueur du traité. Tout en respectant le moratoire sur les essais nucléaires, le Gouvernement chinois continuera à encourager le processus de ratification dans les organes législatifs chinois.

Un traité interdisant la production de matières fissiles contribuera, espérons-le, à la non-prolifération nucléaire et au désarmement nucléaire. La Chine appuie l'ouverture rapide de négociations et la conclusion de cet instrument.

Le 7 août dernier, la Chine a fait montre une fois de plus de son attitude constructive à l'égard des travaux de la Conférence du désarmement en acceptant l'initiative des cinq ambassadeurs. Nous espérons que les autres parties intéressées réagiront de manière

positive pour faciliter la conclusion d'un accord sur un programme de travail complet et équilibré à la Conférence du désarmement ce qui redonnera vigueur à cette seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

Ces dernières années, avec le rapidement développement des technologies de l'espace, la société humaine s'est mise à compter de plus en plus sur l'espace extra-atmosphérique. L'espace est inextricablement lié à notre quotidien, aux activités économiques et à la recherche scientifique. L'espace est le patrimoine commun de l'humanité. Prévenir une course aux armements dans l'espace et empêcher la militarisation de ce milieu est un tâche urgente pour la communauté internationale. Au fil des ans, l'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions appelant à de nouvelles mesures pour empêcher une course aux armements dans l'espace. Nous demandons à tous les États de continuer à accorder une grande importance à la question et à entreprendre un travail de fond, comme le demandent les résolutions appropriées des Nations Unies, afin de maintenir un espace extra-atmosphérique tranquille et pacifique.

La première Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques, qui s'est tenue cette année, a constitué une étape importante vers la mise en œuvre pleine et effective de la Convention. Le 4 août dernier, des fuites d'armes chimiques japonaises abandonnées ont causé la mort d'une personne et causé des lésions à 43 autres à Qiqihaer City, dans la province de Heilongjiang, en Chine. Cet événement tragique montre une fois de plus l'importance et l'urgence que revêt une élimination rapide et complète des armes chimiques japonaises abandonnée en territoire chinois. Nous espérons que le Japon ne manquera pas d'honorer fidèlement ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques et intensifiera ses efforts pour lancer le processus de destruction afin d'éliminer au plus vite cette menace de longue date qui pèse sur la vie du peuple chinois.

Les réunions d'experts et les réunions annuelles des États parties à la Convention sur les armes biologiques sont un moyen important d'étudier les mesures efficaces de mise en œuvre de cet instrument. La Chine appuie le processus multilatéral dont l'objectif est de renforcer l'efficacité de la Convention sur les armes biologiques, et est toute disposée à contribuer à son application effective.

La Chine continue d'accorder beaucoup d'importance aux questions humanitaires. En juin dernier, le Congrès populaire national de Chine a ratifié l'amendement à l'article I de la Convention sur certaines armes classiques. La prochaine réunion du Groupe d'experts gouvernementaux qui doit se tenir en novembre sera un événement de grand intérêt. Nous sommes prêts à travailler de près avec toutes les parties pour conclure un instrument portant sur la question des vestiges explosifs de guerre. Nous espérons également qu'un mandat approprié sur les mines antivehicules acceptable pour toutes les parties pourra être réalisé au cours de la même réunion, en tenant compte des préoccupations humanitaires et des conditions diverses des États.

La Chine appuie les initiatives prises sur le plan international pour combattre le commerce illicite des armes légères. Nous avons appliqué fidèlement le Programme d'action et avons formulé des mesures juridiques et administratives rigoureuses portant sur la production et le transfert des armes légères. Cette année, la Chine a versé 10 000 dollars au Département des Nations Unies aux affaires de désarmement afin d'appuyer ses efforts liés à la question des armes légères. Nous soutenons le rapport adopté par le Groupe des experts gouvernementaux des Nations Unies, et sommes favorables à l'ouverture de négociations sur cette question l'année prochaine, à Genève ou dans tout autre lieu approprié.

De l'avis de la Chine, le Protocole sur les armes à feu jouera un rôle important dans la lutte contre la fabrication illicite et le trafic des armes à feu. En tant qu'État signataire, la Chine souhaite une prompte entrée en vigueur du Protocole.

Ces dernières années, la Chine a pris une part active à l'assistance internationale au déminage et a fourni des équipements considérables destinés à la détection et au déminage dans les pays touchés par ces explosifs. En outre, en 2002 et 2003, la Chine a envoyé deux groupes d'experts en déminage en Érythrée pour la formation et une activité d'instruction sur place. Cette année, la Chine s'est associée au Groupe d'appui de l'action antimines. Nous sommes prêts à coopérer à l'avenir avec tous les pays intéressés et les organisations internationales afin de continuer à aider les pays touchés par les mines.

Cette année, la réforme de la Première Commission est un sujet d'actualité. Je voudrais

présenter certaines vues préliminaires sur cette question. Avec l'évolution de la situation internationale, il convient que la Première Commission marche avec son temps et il est possible d'en améliorer l'efficacité et les méthodes de travail. Ainsi, certaines réformes et certains réajustements pourraient être nécessaires. Toutefois, la nature de la Première Commission, instance internationale la plus représentatives en matière de sécurité et de désarmement, ne devrait pas être modifiée, et le droit de chaque État membre à exprimer ses vues ou à présenter un projet de résolution sur toute question concernant la sécurité internationale et le désarmement ne devrait pas être compromis. Compte tenu de la nouvelle situation, il est de l'intérêt et de la responsabilité commune de tous les pays de préserver la nature de la Première Commission et de renforcer son rôle. Nous sommes prêts à examiner cette question au fond avec d'autres pays de manière franche et sans idées préconçues.

Le Gouvernement chinois a récemment annoncé une nouvelle réduction de 200 000 militaires d'ici à 2005, après une première réduction de 500 000 hommes entre 1986 et 2000. Cela démontre une fois encore le désir de paix du Gouvernement et du peuple chinois. Nous sommes prêts, avec la communauté internationale, à participer à toute action destinée à faire avancer le processus de désarmement international et favoriser la paix et la prospérité dans le monde.

M. Baali (Algérie) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous exprimer les plus chaleureuses félicitations de la délégation algérienne pour votre élection bien méritée à la présidence de la Première Commission et vous assurer de sa pleine coopération. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Je voudrais saisir cette heureuse occasion pour présenter de nouveau mes sincères félicitations à l'Ambassadeur Abe pour sa nomination à la tête du Département des affaires de désarmement et pour rendre hommage à son prédécesseur, M. Jayantha Dhanapala, pour son dévouement à la cause du désarmement.

Le processus du désarmement laisse transparaître aujourd'hui des signes d'essoufflement inquiétants. Son sort devient très incertain et ses horizons semblent particulièrement assombri. Pourtant, les changements majeurs intervenus durant la dernière décennie sur la scène internationale auraient dû plaider pour l'avantage

politique et stratégique de l'arme nucléaire en tant que garante de la sécurité nationale. De fait, le sentiment qui prévaut aujourd'hui est que l'arme nucléaire semble être créée pour rester. Jamais en effet elle n'a été autant prisée et sacralisée et jamais il n'a été aussi clairement soutenu que la valeur de cette arme s'apprécie en fonction de l'identité de son possesseur et non point de ses capacités destructrices propres.

L'arme nucléaire, disons-le en toute clarté, est mauvaise pour quel qu'en soit le détenteur. Il est donc absurde qu'elle soit jugée bonne quand elle est détenue par certains pays et mauvaise quand elle est détenue par d'autres. L'arme nucléaire, pour utiliser une terminologie en vogue, est un mal absolu. Elle doit donc disparaître dans l'intérêt de l'humanité tout entière, car il n'est pas acceptable que le monde reste éternellement divisé entre pays nucléaires et pays non nucléaires.

Bien plus, le maintien en vie du concept de dissuasion nucléaire, qui n'a du reste aucune valeur juridique, loin de favoriser la réalisation de l'objectif du désarmement, n'a fait malheureusement qu'encourager certains pays à se doter de l'arme nucléaire. Cet héritage de la guerre froide dont la communauté internationale doit impérativement se débarrasser, empêche en somme le processus de désarmement de progresser.

En réalité, en soutenant que la dissuasion nucléaire garde toute sa pertinence pour préserver l'équilibre stratégique dans le nouveau contexte issu de la fin de la guerre froide, ou qu'elle est le meilleur moyen de priver tout adversaire de recourir à l'emploi ou à la menace des armes nucléaires on ne fait que chercher des prétextes pour conserver indéfiniment des armes nucléaires et renvoyer aux calendes grecques leur élimination totale. L'abandon de l'arme atomique n'est-il pas en définitive l'unique option pour démolir les raisons qui sous-tendent cette théorie surannée et anachronique pour définitivement y renoncer.

De fait, le concept de dissuasion, au-delà de l'idée d'imposer injustement aux autres des règles et des obligations dont seuls les pays nucléaires demeureraient affranchis est de nature à remettre en cause et à fragiliser tout ce qui a été élaboré et convenu collectivement en matière de désarmement. De même, l'émergence de nouveaux concepts qui reposent sur des logiques unilatérales, discriminatoires et sélectifs risque de déstabiliser sérieusement le régime mis en

place par le Traité sur la non-prolifération nucléaire dont les obligations qui s'imposent à tous concernent aussi bien la prolifération verticale et horizontale que le désarmement nucléaire.

Tous ces concepts et d'autres initiatives prises récemment portent atteinte au principe de sécurité non diminuée et annihilent le développement d'une sécurité collective et universelle et risquent d'accélérer une course aux armements. La sécurité non diminuée ne saurait être le monopole et le privilège de certains et se faire au détriment des autres, ceux-là même qui ont accepté de renoncer à l'option nucléaire et de respecter leurs obligations découlant des traités pertinents.

Les objectifs du désarmement nucléaire doivent être réhabilités. Leur réhabilitation passe inévitablement par la mise en œuvre des engagements déjà pris dans ce domaine et l'adhésion universelle au TNP ainsi que le respect scrupuleux de toutes les obligations, notamment son article VI, qu'il faudra mettre pleinement en œuvre en vue d'ouvrir la voie à d'autres traités concourant à l'élimination totale de ces armes destructrices, sous un contrôle international efficace.

De la même manière, les États non nucléaires ont des obligations, à commencer par celle de ne pas se doter de l'arme nucléaire, auxquelles ils ne doivent en aucune circonstance se dérober. À ce titre, le cadre multilatéral se révèle être la voie appropriée pour traiter de cette question hautement prioritaire qu'est le désarmement nucléaire. La convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la tenue d'une conférence des Nations Unies sur les dangers nucléaires et la relance de la Conférence du désarmement constituent les meilleures instances pour promouvoir le désarmement et examiner et résoudre multilatéralement un problème qui revêt une dimension planétaire comme le désarmement nucléaire. Il est inadmissible que ces programmes soient toujours dans l'impasse et que l'engagement volontairement pris en 2000 d'affranchir l'humanité de ces armes demeure un vœu pieux.

Les initiatives multilatérales et bilatérales si nécessaires et si utiles soient-elles devraient venir en renfort aux efforts multilatéraux. Elles ne devront pas s'y substituer. De plus, le respect du principe d'irréversibilité est de nature à conférer un surcroît de pertinence à de telles initiatives.

Il convient de relever à cet égard l'importance de l'universalité et de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce traité gagnerait néanmoins à aller au-delà des interdictions des essais dans les espaces physiques pour englober des essais réalisés par simulation.

De la même manière l'établissement des zones exemptes d'armes nucléaires contribue considérablement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons que des efforts tendant à établir des zones dénucléarisées seront consentis dans notre région, notamment au Moyen-Orient. L'absence de progrès concernant la création d'une telle zone au Moyen-Orient nous préoccupe gravement. Cet objectif n'a pu être atteint en raison du refus d'Israël, seul pays au niveau de cette région à ne pas adhérer au TNP et d'éliminer ses armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dont il dispose et de soumettre ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'arme nucléaire, arme aveugle par excellence, doit être définitivement bannie. La résolution 1 (I) de l'Assemblée générale, adoptée le 24 janvier 1946, comporte déjà cette revendication et véhicule un engagement solennel d'éliminer l'arme atomique. La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en a fait une priorité alors que la sixième conférence d'examen du TNP de 2000 constitue une feuille de route ayant clairement balisé la voie au désarmement nucléaire. Les conclusions de ces importantes rencontres demeurent valides et leur mise en œuvre doit constituer une urgence.

L'avènement d'un monde plus sûr requiert aussi que soient également éliminées les autres armes de destruction massive. À cet effet, l'universalité d'une convention sur l'interdiction des armes biologiques et chimiques garantit leur abandon, s'il en est, et demeure un objectif à atteindre.

En outre, le désarmement aurait un sens et serait grandement conforté si l'on entreprenait de ne pas mettre au point de nouveaux types d'armes classiques qui sont tout aussi meurtrières et destructrices. Il serait davantage conforté si l'on acceptait de consolider le programme d'action en vue d'éradiquer le commerce illicite des armes légères dont les liens étroits avec les phénomènes de violence comme le terrorisme, la

criminalité organisée et le grand banditisme sont avérés.

Le désarmement général et complet demeure l'unique moyen à même de donner un contenu réel au principe de sécurité non diminuée et d'édifier un espace de copropriété et de sécurité qui soit indivisible, universel et non discriminatoire. Il constitue de ce fait la seule alternative à même de soulager l'humanité du risque de son annihilation, d'assurer la paix dans le monde et de libérer les énormes ressources consacrées aux armes au bénéfice du développement car, pour qui veut discerner les tendances et analyser les mutations profondes de la société internationale, les défis et les menaces d'aujourd'hui semblent être pour la plupart le produit d'une dépression économique plutôt que d'une construction politique.

En effet, ces nouvelles menaces à la sécurité internationale se présentent comme l'écho des tensions et le paroxysme d'une crise induite par la brusque évolution des relations internationales au lendemain de la guerre froide et dont on n'arrive pas à cerner les contours.

Le nouveau système des relations internationales qui est en train de se mettre en place devrait laisser peu de place aux armes et donner plus de consistance à la notion d'interdépendance. Le bien-être collectif et le développement économique et social doivent être désormais perçus comme étant les garanties de la paix et de la sécurité. Ce système nous invite à faire face multilatéralement aux nouvelles menaces qui pèsent lourdement sur la sécurité internationale. Le terrorisme, le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et les pandémies sont précisément les défis que l'on doit impérativement relever.

L'Algérie est profondément convaincue que la sécurité mondiale doit se fonder sur la coopération, la mise en œuvre de solutions justes et durables des conflits, le respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies, le règlement pacifique des différends ainsi que les mesures concrètes et effectives de désarmement. Ce sont là des principes essentiels qui ont de tout temps guider la politique et l'action diplomatique de mon pays.

Dans cet esprit, l'Algérie a choisi de promouvoir le développement économique et social et d'adhérer aux différents traités multilatéraux de désarmement aussi bien nucléaire, chimique biologique que classique.

Ainsi, elle vient de donner encore une fois la preuve de son ferme engagement en faveur du désarmement en déposant, le 18 juillet dernier, l'instrument de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Elle a également décidé de détruire, au cours du mois de novembre prochain, une partie de ses stocks de mines antipersonnel dans le cadre de la mise en œuvre de ses obligations découlant de la Convention d'Ottawa.

En outre, l'Algérie œuvre inlassablement à renforcer la stabilité et la paix au Maghreb et continue avec la même détermination à apporter tout son soutien aux efforts du Secrétaire général et de son Envoyé personnel en vue de parvenir à une solution juste et définitive du conflit du Sahara occidental, fondé sur le droit du peuple du Sahara occidental de choisir librement son destin au travers d'un référendum d'autodétermination libre et régulier.

En Afrique, elle a toujours œuvré pour le règlement des conflits et le renforcement de la sécurité et de la coopération entre les pays africains. Elle a pris une part active dans la création de l'Union africaine et le lancement du Partenariat pour le développement de l'Afrique permettant au continent de se prendre en charge et de faciliter.

L'Algérie estime aussi que la sécurité en Méditerranée reste indivisible de la sécurité en Europe, et que l'objectif essentiel de l'espace euroméditerranéen est d'assurer la paix et la sécurité pour tous et d'édifier un ensemble de coopération et de prospérité qui profite à tous les peuples de la région. Elle tient à réaffirmer son attachement au processus de construction de l'espace euroméditerranéen et sa profonde conviction qu'une action commune et concertée est le seul moyen de parvenir à notre objectif.

Néanmoins, dans la partie orientale de la Méditerranée la grave détérioration de la situation en Palestine occupée suscite les plus grandes préoccupations. La persistance d'Israël dans sa politique d'occupation et d'agression compromet toute dynamique de paix et contrarie tout effort de règlement de ce conflit. L'Algérie demeure attachée à la poursuite du processus de paix au Proche-Orient, et considère qu'il est urgent de relancer le processus en vue de parvenir à un règlement pacifique, juste et global du conflit du Moyen-Orient, fondé sur la création d'un

État palestinien souverain, avec Al-Qods comme capitale.

Avant de terminer, je voudrais relever que la progression du processus de désarmement exige que l'on ne se fonde pas sur des références doctrinales dépassées et des schémas de pensée surannés. L'arme nucléaire, ce mal absolu, constitue la pire menace qui soit à la sécurité internationale. Son interdiction et son élimination permettront non seulement à la paix et à la sécurité internationales de prévaloir mais aussi à l'homme et à sa civilisation de triompher de la peur et de l'incertitude des lendemains.

Mme Inoguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, d'emblée je me permets de vous adresser mes plusieurs chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Commission. Je suis certaine que, grâce à votre expérience diplomatique et à vos qualités personnelles nos débats seront des plus fructueux. Soyez assuré du soutien et de la coopération sans réserve de ma délégation tout au long des travaux de la Commission. J'exprime également mes félicitations au Secrétaire général adjoint Nobuyasu Abe pour la déclaration qu'il a faite hier.

Le Japon estime que le maintien et le renforcement du désarmement et du régime de non-prolifération est l'un des principaux piliers des efforts diplomatiques pour assurer la stabilité de l'environnement international. Aujourd'hui, nous devons faire face à certains problèmes graves qui pourraient assombrir le climat de la sécurité internationale, des problèmes tels que la mise au point d'armes de destruction massive, et les soupçons y afférents, de même que la menace grandissante du terrorisme international. C'est pourquoi il est plus urgent que jamais de mener de nouvelles actions sur le plan international en faveur du désarmement et de la non-prolifération pour promouvoir la paix et la stabilité dans le monde.

Depuis les attaques terroristes du 11 septembre 2001 en particulier, nul n'ignore plus l'ampleur des ravages que peut causer le terrorisme. La tragédie qui vient de coûter la vie à M. Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général, et à d'autres membres du personnel des Nations Unies lors de l'attaque à l'explosif de Bagdad en est un triste exemple. Pour instaurer la paix et la sécurité dans le monde et contrer ces nouvelles menaces, la lutte contre

le terrorisme doit se poursuivre et de nouvelles initiatives

En ce qui concerne la prolifération des armes de destruction massive, le Japon est vivement préoccupé de l'intention déclarée de la Corée du Nord de se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Sous l'angle de la paix et de la sécurité en Asie du Nord-Est et de la non-prolifération internationale, toute mise au point, acquisition ou possession, essai ou transfert d'armes nucléaires par la Corée du Nord ne saurait être toléré. Une fois encore le Japon exhorte la Corée du Nord à démanteler immédiatement et totalement ses programmes de mise au point nucléaire de façon vérifiable et irréversible. Cette question devrait être réglée par des moyens pacifiques, grâce à des efforts diplomatiques tels que le processus des entretiens des six parties. Le Japon demande à la Corée du Nord d'adopter une attitude responsable, fondée sur la Déclaration de Pyongyang signée par le Premier ministre japonais, Junichiro Koizumi, et le Président Kim Jong-Il, aux termes de laquelle les deux parties ont confirmé que, pour un assurer un règlement global de la question nucléaire sur la péninsule coréenne, ils respecteraient tous les accords internationaux connexes.

Le Japon demande à l'Iran de prendre avec sérieux la résolution adoptée à la réunion du 12 septembre dernier du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de se conformer strictement à toutes les mesures prescrites dans cette résolution, notamment de coopérer pleinement avec l'AIEA pour régler certains aspects du problème d'ici à la fin de ce mois, de conclure le protocole additionnel de l'AIEA immédiatement et inconditionnellement et de l'appliquer dans sa totalité et de mettre fin aux préoccupations de la communauté internationale au regard de la question nucléaire. Le Japon continuera d'appeler l'Iran à agir dans ce sens.

Étant donné la prise de conscience croissante de la menace posée par les armes de destruction massive qui peuvent tomber entre les mains de terroristes, il est nécessaire d'établir une coopération internationale pour répondre à cette menace. Le Japon demande à tous les États de prendre les mesures qui s'imposent à cet égard. Le Japon a participé activement à la négociation de l'amendement à la Convention sur la protection physique des matériels nucléaires de façon à mieux mettre à l'abri du vol, du cambriolage ou de tout acte illégal les armes de destruction massive contenant des

matériels nucléaires. Le Japon a également organisé, le mois dernier, un séminaire sur la gestion des crises liées au terrorisme chimique et biologique et leurs conséquences pour les pays de la région d'Asie-Pacifique, l'objectif étant de renforcer leur capacité à réagir au terrorisme.

L'Initiative de sécurité contre la prolifération doit être compatible avec les efforts du Japon pour endiguer le déploiement des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. À la mi-octobre, le Japon a envoyé des navires de patrouille garde-côte pour participer à l'exercice de protection maritime près de la côte nord-est australienne. Le Japon espère que la Déclaration de principes de l'Initiative de sécurité contre la prolifération, adoptée à la réunion de Paris, recevra le large appui des pays qui partagent les mêmes préoccupations et objectifs au regard de la non-prolifération. Le Japon demandera aux pays, notamment à ceux d'Asie, de coopérer à l'Initiative de sécurité contre la prolifération afin d'œuvrer efficacement pour empêcher la prolifération des armes de destruction massive et pour renforcer la coordination et la coopération au sein de la communauté internationale.

Le Japon, seul pays à avoir jamais connu une dévastation nucléaire, maintient fermement ce qu'on appelle les trois principes non-nucléaires – ne pas posséder, ne pas produire, ne pas autoriser l'introduction d'armes nucléaires sur son territoire. Les Cabinets successifs, notamment celui du Premier ministre Junichiro Koizumi, ont maintes fois énoncé clairement ces principes et le Japon continue de maintenir cette position. Pour instaurer, à une date aussi rapprochée que possible, un monde pacifique, sûr et exempt d'armes nucléaires, il est important de progresser fermement dans la mise en œuvre de mesures concrètes de désarmement nucléaire. Le Japon se félicite de l'entrée en vigueur du Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives entre la Russie et les États-Unis, en juin dernier. Nous espérons que ce traité sera rapidement mis en œuvre et qu'il incitera à entreprendre d'autres efforts dans le domaine du désarmement nucléaire.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est l'un des grands piliers du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et le Japon s'est engagé à promouvoir sa prompte application. La Troisième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur de cet instrument, qui s'est

tenu à Vienne le mois dernier, a connu certains résultats tangibles. Avant la Conférence, la Ministre japonaise des affaires étrangères, M^{me} Yoriko Kawaguchi, avec le Président de la Conférence et le ministre des affaires étrangères autrichien, ont envoyé une lettre ministérielle commune pour encourager les pays dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à ratifier cet instrument le plus tôt possible.

Le Japon a lancé d'autres initiatives dans le but de promouvoir la prompte entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ainsi, nous avons fourni une assistance technique aux pays en voie de développement dans le domaine de la vérification technologique et avons lancé le Système d'application nationale de la Convention, en novembre 2002. Je saisis cette occasion pour, une fois encore, exhorter tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité de le faire à une date aussi rapprochée que possible.

Le Japon accorde une grande importance à l'ouverture de négociations sur le Traité interdisant la production de matières fissiles. Il est regrettable que la Conférence du désarmement n'ait pas réussi à entamer des négociations sur ce traité, et ce malgré l'accord figurant dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000. Au mois d'août dernier, en vue de faciliter la prompte ouverture des négociations, le Japon a présenté à la Conférence du désarmement un document de travail sur le traité interdisant la production de matière fissiles.

Les États parties au TNP ont tenu, au printemps dernier, la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2000, au cours de laquelle des discussions équilibrées et actives se sont déroulées et un grand nombre de rapports nationaux ont été présentés, ce qui a permis de renforcer la compréhension mutuelle et la transparence entre les États parties. Pour maintenir et consolider le régime du TNP, il est essentiel d'amener la Conférence d'examen de 2000 à un résultat fructueux. À cette fin, je tiens à souligner combien il est nécessaire d'appliquer les accords contenus dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000, tant sur les plans de la non-prolifération que du désarmement nucléaire.

Il est tout aussi important de promouvoir l'universalité du TNP et d'assurer respect de cet instrument. C'est pourquoi le Japon se félicite de

l'adhésion de la République de Cuba et du Timor oriental au TNP. Le Japon demande instamment à tous les États qui n'ont pas encore adhéré au Traité de le faire sans délai en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Il convient également de renforcer le système de garanties de l'AIEA et, notamment, de promouvoir l'universalité du Protocole additionnel de l'AIEA en tant que moyen efficace de mettre un terme au non-respect. Le Japon a apporté sa contribution notamment en fournissant une assistance technique et financière aux séminaires tenus non seulement dans la région d'Asie-Pacifique mais également en Amérique latine, en Asie centrale et en Afrique. En décembre dernier, le Japon a organisé une conférence internationale à Tokyo dans le but de renforcer le système de garanties de l'AIEA. Cette année encore, ma délégation présentera à l'Assemblée générale un projet de résolution intitulé « Vers l'élimination totale des armes nucléaires ». Nous espérons que ce projet recevra l'appui de l'écrasante majorité des États membres.

Il est important de renforcer la Convention sur les armes chimiques (CAC) et le fonctionnement de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Le Japon continuera d'appuyer les efforts de l'OIAC. La Première Conférence d'examen des États parties à la CAC, qui s'est tenue à La Haye en avril dernier, a obtenu certains résultats positifs : une Déclaration politique a été adoptée par consensus et l'engagement à l'égard de l'élimination totale et de la non-prolifération des armes chimiques au moyen d'un système de vérification international a été réaffirmé.

Le Japon apprécie le fait qu'à la reprise de la Cinquième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques, convoquée en novembre 2002, le programme de travail pour les trois années précédant la Conférence d'examen de 2006 ait été accepté par consensus. La réunion d'experts tenue en août dernier, conformément au programme de travail convenu, a été positive. Le Japon a participé activement à cette réunion en présentant des projets relatifs à la sécurité biologique. Le Japon espère que les résultats de la réunion serviront de base à une discussion plus approfondie lors de la prochaine réunion des États parties, en novembre.

La communauté internationale doit se pencher sur la prolifération des missiles balistiques qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales et

régionales. Les États doivent adopter des mesures concrètes pour réduire les activités portant sur les missiles et empêcher leur prolifération. Le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques a été lancé en novembre de l'année dernière. Il constitue une mesure importante en tant que première norme internationale pour promouvoir la non-prolifération des missiles balistiques et appeler à la plus grande retenue dans la mise au point, les essais et le déploiement de ces missiles. Le Japon soutient le processus d'universalisation du Code de conduite de La Haye et demande aux pays non participants de s'y associer.

La gravité du problème posé par les armes légères est avérée par le seul fait que ces armes font environ 500 000 victimes chaque année. Le Japon a présidé la première Réunion biennale des États chargés d'examiner et de mettre en œuvre le Programme d'action destiné à prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue ici, à New York, en juillet dernier. Il s'agissait de la première Réunion des Nations Unies chargée de la mise en œuvre du Programme d'action adopté à la Conférence sur les armes légères de 2001. Le rapport (A/CONF/192/BMS/2003/1) de la Réunion, auquel le résumé de la Présidence était annexé, a été adopté par consensus, amenant la Réunion à une conclusion fructueuse. En ma qualité de Présidente de la Réunion je saisis cette occasion pour exprimer ma chaleureuse gratitude à toutes les délégations pour l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve, ce qui a permis au multilatéralisme de fonctionner.

La Réunion a été à l'origine de différentes initiatives régionales et a démontré clairement combien il était important pour la communauté internationale d'œuvrer collectivement dans un cadre multilatéral pour combattre les menaces posés par les armes légères. Le succès de cette réunion a prouvé à l'évidence que le multilatéralisme est loin de laisser indifférent et que nous pouvons le mettre en application. Une référence à la première Réunion biennale a également été faite dans un résumé de la Présidence du Sommet du G-8 qui s'est tenu à Evian. Le Japon espère que tous les États feront tout leur possible pour renforcer leur engagement au Programme d'action et s'inspireront des résultats de la Réunion pour prendre des mesures concrètes aux niveaux national, régional et mondial afin de traiter du

problème des armes légères durant la période nous séparant de la deuxième Réunion biennale de 2005.

Il est essentiel d'aider les pays touchés par les mines légères. À cet égard, le Japon a lancé notamment des projets de collecte d'armes au Cambodge. L'un des piliers de ces projets est connu sous le nom d'« Armes contre développement ». Il s'agit d'une remise volontaire d'armes dont la communauté retirera des bénéfices, tels que la construction d'écoles, de ponts, de routes et de puits.

Le Registre des armes classiques des Nations Unies, établi à l'initiative commune de la Communauté européenne et du Japon, a joué un rôle important dans le cadre de la promotion de la transparence en matière d'armements. L'année dernière a été marquée par le dixième anniversaire de l'établissement du Registre. Dans le but d'élargir son universalité, le Japon a organisé, de concert avec le Canada, l'Allemagne, les Pays-Bas et les Nations Unies, une série de séminaires régionaux en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie.

Le Japon continuera de faire tout son possible pour renforcer l'universalité de la Convention d'Ottawa d'un point de vue humanitaire. En février dernier, le Japon a terminé la destruction de son stock de mines antipersonnel, comme le requiert la Convention. La cinquième Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, tenue à Bangkok le mois dernier, a achevé avec succès ses travaux et le Japon a assumé la coprésidence du Comité permanent sur le déminage. Je saisis cette occasion pour demander aux États qui ne sont pas encore parties à la Convention d'y adhérer.

Dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, les négociations sur les vestiges explosifs de guerre sont actuellement en cours ainsi que des discussions sur la limitation de l'emploi des mines autres qu'antipersonnel, en vue d'élaborer un mandat de négociation. Le Japon entend s'engager dans un travail de fond lors de la prochaine Conférence des États parties, qui se tiendra au mois de novembre.

Si l'on veut progresser dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération il est essentiel de faire appel à la compréhension et à l'aide des jeunes et de la société civile dans son ensemble. Un désarmement équilibré et une bonne formation en matière de non-prolifération sont importants à cet égard. Le Japon a pris l'initiative de renforcer l'éducation sur les plan du désarmement et de la non-

prolifération dans le cadre du TNP, et de présenter à ce sujet à la deuxième session du Comité préparatoire du TNP, un projet au nom des autres pays coauteurs : Égypte, Hongrie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Pologne et Suède.

Au cours des 20 dernières années, le Japon a également reçu 450 participants dans le cadre du Programme de bourses de désarmement des Nations Unies. Le Programme comprend des visites à Hiroshima et à Nagasaki. Il permet à de jeunes diplomates d'acquiescer d'approfondir leurs connaissances sur différentes questions liées au désarmement, et nombre d'anciens boursiers sont d'ailleurs en activité dans ce domaine en qualité d'ambassadeurs et de diplomates. Le Japon continuera d'appuyer ce Programme très utile.

Le Japon apprécie les activités des trois Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement. Nous avons appris avec satisfaction que des discussions positives avaient eu lieu durant la Conférence de désarmement des Nations Unies qui s'est tenue à Osaka en août dernier. Le Japon continuera d'appuyer les activités de ces centres régionaux.

Je voudrais maintenant aborder la situation actuelle de la Conférence du désarmement. Il est vraiment regrettable que, depuis l'élaboration du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996, la Conférence, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, n'ait pas été en mesure d'entamer des négociations. Il faut rapidement mettre fin à cette impasse. Le Japon a assumé la présidence de la Conférence durant la dernière étape de la session de l'année en cours. Lors d'une séance, la ministre japonaise des affaires étrangères, M^{me} Yoriko Kawaguchi, a évoqué la politique de notre Gouvernement, de son action dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Elle a également appelé à un prompt accord sur un programme de travail et l'ouverture de travaux de fond sans retard. Le Japon espère que, grâce aux efforts continus à Genève et dans les capitales des États membres de la Conférence du désarmement, cette instance sera en mesure d'entamer des négociations au début de l'année prochaine. Pendant l'intersession, en ma qualité de Présidente de la Conférence du désarmement, je continuerai à tenir des consultations avec les États membres de la Conférence, en coordination étroite avec le Président entrant, sur la

façon de sortir de l'impasse actuelle, conformément au mandat fourni par le rapport annuel.

Avant de terminer, je voudrais souligner combien il est important de se pencher sur les questions de désarmement en liaison avec le processus de réconciliation dans les sociétés sortant de conflits profondément enracinés. De ce point de vue, j'attire l'attention de la Commission sur la nécessité de coordonner et de renforcer notre action dans les domaines du désarmement, de la reconstruction et de la réconciliation. Dans les situations d'après conflit la communauté internationale se doit de coopérer pour empêcher la résurgence de conflits, non seulement en prenant des mesures en matière de désarmement et de démobilisation mais aussi en encourageant la reconstruction et la réconciliation. Il est particulièrement important d'examiner comment la notion de réconciliation peut être incorporée au processus de reconstruction et de désarmement dans la période qui suit le conflit, et comment les programmes de désarmement peuvent être conçus pour favoriser la réconciliation.

Le Président (*parle en anglais*) : Il y a encore huit orateurs inscrits sur la liste pour la séance de ce matin. Je demande donc instamment aux représentants de bien vouloir limiter leurs interventions à 10 minutes pour ceux qui prennent la parole à titre national et à 15 minutes pour ceux qui s'expriment au nom de plusieurs délégations ou groupes régionaux.

M. Kim Sam-hoom (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, d'abord je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que votre grande expérience sera très utile pour guider au mieux les débats de cette année sur le désarmement et la non-prolifération.

Comme toujours, la Première Commission constitue pour nous une instance unique pour faire le point sur ce qui s'est passé dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération pendant l'année écoulée. Cette année, il est plus important que jamais que nous saisissons cette occasion pour nous attaquer aux menaces pressantes qui se font jour dans un environnement de sécurité aux changements très rapides. Pour rendre le travail de la Première Commission plus efficace et pertinent, nous ne devons pas chercher à nous soustraire aux tâches difficiles qui nous attendent. À cet égard, Monsieur le Président, ma

délégation appuie votre initiative d'organiser des consultations sur les méthodes de travail de la Première Commission en vue d'en accroître l'efficacité.

Le régime mondial de non-prolifération nucléaire, fondé sur le Traité de non-prolifération des armes nucléaires se heurte actuellement à des défis sur sa crédibilité et son intégrité. En ce moment crucial, la communauté internationale doit renouveler son engagement à l'égard de la non-prolifération nucléaire en mettant au point une stratégie complète permettant de mieux faire face aux problèmes du non-respect. Une telle stratégie devrait être conçue de manière à faire disparaître tous les fossés et restrictions inhérentes au régime actuel de non-prolifération nucléaire.

À cet égard, la République de Corée attache une grande importance aux efforts que fait l'Agence internationale de l'énergie atomique pour renforcer son système de garanties. Le système de garanties de l'AIEA joue un rôle central en encourageant la confiance des États parties au TNP quant à l'application de ce traité. Il convient donc de le doter de la capacité et du mandat propres à décourager les tenants de la prolifération. L'universalisation du protocole additionnel constitue pour nous une condition essentielle à cette fin. Pour sa part, le Gouvernement de la République de Corée ratifiera prochainement le protocole.

Les récents événements ont démontré que les approches se fondant, d'un point de vue juridique, sur un modèle unique pour tous ne permettent pas de faire face aux cas de plus en plus complexes de prolifération. Si ces tendances naissantes et ces nouveaux modèles ne peuvent être freinées au moyen de mesures classiques, nous devons mettre au point des stratégies plus efficaces pour relever ces défis. À cet égard, la République de Corée appuie la récente réunion du G-8 qui s'est tenue récemment, les déclarations communes faites par l'Union européenne et les États-Unis ainsi que leurs plans d'action qui soulignent la nécessité de réagir de manière plus active aux cas suspects de prolifération d'armes de destruction massive et de non-respect.

Compte tenu de cette situation, nous pensons que les pays dotés de la capacité de fabriquer des armes de destruction massive de même que les fournisseurs de matières et d'équipement appropriés devraient assumer la responsabilité accrue de détenteurs. Ces pays dotés de cette capacité doivent faire preuve de plus

d'ouverture et de transparence dans leurs activités. Ces normes plus strictes non seulement serviraient de dissuasion en cas de non-respect mais seraient également un moyen de promouvoir la confiance entre les États.

En outre, l'efficacité et l'application rigoureuses des contrôles à l'exportation sont des éléments essentiels de la non-prolifération. Tous les États doivent mettre en œuvre des contrôles stricts à l'exportation sur les matériels, équipements et technologies relatives aux armes de destruction massive et appliquer les mesures de sûreté et de sécurité appropriées. Les régimes de contrôle à l'exportation, tel le Groupe des fournisseurs nucléaires, ont joué un rôle essentiel en établissant d'importantes barrières qui permettent d'empêcher des produits dangereux de tomber entre de mauvaises mains, notamment celles d'organisations terroristes. Animé de cette ferme conviction, le Gouvernement de la République de Corée a accueilli la réunion plénière du Groupe des fournisseurs nucléaires à Séoul, en mai 2003. De plus, il accueillera la réunion plénière du Régime de contrôle des technologies de missiles en 2004.

La péninsule coréenne est un fois encore hantée par le spectre de la prolifération nucléaire. Le programme d'armes nucléaires de la Corée du Nord n'est pas seulement le défi le plus pressant à la paix et à la sécurité de la péninsule coréenne mais représente également une grave menace à la paix et à la stabilité de la région de l'Asie du Nord-Est et au-delà. La République de Corée est fortement attachée à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. C'est pourquoi, le programme d'armes nucléaires de la Corée du Nord ne saurait être toléré quelles que soient les circonstances. Qui plus est, la Corée du Nord n'a pas d'autre solution que de procéder au démantèlement complet, irréversible et vérifiable de son programme d'armes nucléaires. La Corée du Nord n'a rien à gagner et tout à perdre à poursuivre ses ambitions nucléaires. Au contraire, lorsque la Corée du Nord aura abandonné son programme nucléaire, mon Gouvernement fera tous ses efforts pour aider la Corée du Nord à surmonter ses difficultés et à rejoindre le courant de la communauté internationale.

La République de Corée, en étroite coopération avec les pays qui ont également un enjeu considérable à la dénucléarisation de la péninsule coréenne, continuera d'œuvrer pour trouver un règlement

pacifique, diplomatique à la question nucléaire de la Corée du Nord. Les entretiens des six parties, entamés à Beijing en août dernier, fournissent la meilleure occasion de trouver une solution diplomatique au problème. Nous engageons vivement la Corée du Nord à saisir cette occasion de règlement pacifique.

Les objectifs de la non-prolifération nucléaire et du désarmement ne sauraient être atteints sans le renforcement des instruments multilatéraux qui viennent compléter le régime du TNP. La République de Corée attache une grande importance à la prompte entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En tant que ferme partisan de la création d'une norme internationale contre les essais nucléaires, la République de Corée a participé à la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue à Vienne le mois dernier. En attendant la mise en œuvre de cet instrument, il convient de maintenir tous les moratoires applicables sur les essais nucléaires. Mon pays continue d'appuyer le travail du Secrétariat technique provisoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment pour ce qui est d'établir le régime de vérification de ce traité.

Une autre tâche qui nous semble urgente en matière de non-prolifération et de désarmement consiste à négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs nucléaires. Il est regrettable qu'une bonne partie du retard pris dans la négociation de ce traité doive être imputé à la longue impasse où se trouve la Conférence du désarmement. Le traité d'interdiction constituera non seulement une mesure concrète dans la voie du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, mais également un moyen efficace de combattre le terrorisme nucléaire en réduisant le risque de voir des matières nucléaires en liberté tomber entre de mauvaises mains. Ainsi, nous espérons sincèrement que la Conférence du désarmement sortira de l'impasse et entamera sans plus tarder des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

La République de Corée appuie les progrès constants et systématiques en direction du désarmement nucléaire en tant que partie intégrante du TNP. À cet égard, nous nous félicitons de l'entrée en vigueur, en juin dernier, du Traité de Moscou, le Traité sur la réduction des armes offensives stratégiques entre

la Fédération de Russie et les États-Unis. À nos yeux, cet accord entre les deux plus grandes Puissances nucléaires est une mesure importante qui permettra d'aboutir à des réductions quantitatives en procédant de manière concrète et progressive. Dans le contexte mondial, nous pensons que le nouveau cadre stratégique aura un effet de longue portée sur le plan de la sécurité internationale. Nous espérons qu'il favorisera la réalisation de nouveaux accords portant sur une transparence accrue et des mesures de responsabilité entre d'autres États dotés d'armes nucléaires.

La République de Corée constate avec plaisir les progrès réalisés dans le domaine des armes chimiques et biologiques et des missiles balistiques. La Première Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques s'est révélée une instance utile qui a permis d'examiner des questions importantes telles qu'un plan d'action sur la mise en œuvre nationale, le rôle de la Convention dans le contexte actuel de la sécurité et la réalisation de l'universalité. En tant que membre actif du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, nous espérons que le plan de travail quinquennal prévu dans le texte du Président fournira à l'Organisation une feuille de route utile lorsqu'elle s'attachera à mener à bien cette tâche difficile pendant l'année à venir.

La réunion des experts de la Convention sur les armes biologiques s'est prêtée à un débat utile sur deux sujets pertinents : l'adoption des mesures nationales nécessaires pour appliquer les interdictions énoncées dans la Convention, notamment la promulgation d'une législation pénale, et la création des mécanismes propres à maintenir la sécurité et le contrôle des micro-organismes et des toxines pathogènes. À notre avis, cette première réunion depuis l'accord des États parties sur le nouveau processus visant à renforcer la Convention, a donné l'élan nécessaire pour aller dans la bonne direction. Nous espérons que la réunion des États parties, en novembre prochain, se traduira par un certain nombre de recommandations concrètes dans ce domaine.

Étant donné la prolifération continue des missiles balistiques, la République de Corée se félicite de la conclusion positive de la deuxième réunion ordinaire des États qui ont souscrit au Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, qui s'est tenue la semaine dernière. En tant qu'importante mesure de confiance pour prévenir la

prolifération des missiles balistiques, le Code de La Haye connaîtra sous peu, nous l'espérons, une adhésion universelle.

Au cours de l'année dernière des progrès considérables ont été faits dans le domaine des armes classiques. Nous voudrions citer plus particulièrement les initiatives prises pour renforcer le régime de la Convention sur certaines armes classiques et améliorer l'efficacité du Registre des armes classiques des Nations Unies. La République de Corée continue d'accorder un soutien total à ces efforts.

Nous soulignons le lien mortel entre le commerce illicite des armes légères et le terrorisme. Ce dangereux commerce illicite non seulement approvisionne des groupes terroristes en armes perfides mais, dans de nombreux cas, constitue une source importante de financement pour leurs opérations. La première Réunion biennale des États chargés d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères a permis aux États membres de partager leurs acquis et leurs expériences pratiques. Nous apprécions à leur juste valeur les suggestions nombreuses et utiles qui y ont été formulées pour renforcer les efforts mondiaux à cet égard.

Ma délégation souhaite notamment faire écho à l'appel en faveur d'un renforcement du contrôle des systèmes de défense aérienne portable devenus une arme redoutable appréciée de nombreuses organisations terroristes. Nous saluons le travail effectué cette année par le Groupe d'experts gouvernementaux chargés du Registre des armes classiques des Nations Unies qui s'est mis d'accord pour élargir la portée du Registre et y inclure les systèmes de défense aérienne portable en tant que nouvelle sous-catégorie. Ces développements devraient nous guider dans notre action visant à adapter nos mécanismes actuels aux menaces nées de l'évolution de la sécurité.

Pour terminer, je tiens à dire que la République de Corée attache la plus grande importance aux travaux de la Première Commission à la présente session. Je puis vous assurer, Monsieur le président, de notre appui et de notre coopération constants dans la recherche de moyens destinés à surmonter les nouvelles menaces à la sécurité et à rationaliser les travaux de la Commission.

M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*): Monsieur le Président, au nom de la

délégation des Émirats arabes unis j'ai le grand plaisir de vous présenter mes plus sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la Commission. Nous sommes certains que votre longue expérience diplomatique sera des plus utiles au bon déroulement de nos travaux et permettra d'harmoniser nos vues sur les questions relatives au désarmement et au renforcement de la sécurité internationale. Je vous souhaite, à vous et aux autres membres du Bureau, plein succès. Je remercie également votre prédécesseur pour la façon dont il a dirigé les travaux de la Commission durant la session précédente, ainsi que le Secrétaire général adjoint pour les affaires de désarmement et son Département pour leurs précieux efforts en vue de mettre au point des mécanismes de coopération internationale dans les domaines du désarmement, de la paix et de la sécurité internationales.

Alors que se tiennent les séances de la Première Commission, la communauté internationale est témoin de développements aux niveaux régional et international dans le domaine de la course aux armements. Malgré les efforts importants et constants entrepris au fil du temps par le système des Nations Unies pour trouver une solution à cette question importante considérée comme l'un des facteurs essentiels du déclenchement d'affrontements militaires et de guerres destructrices pour les peuples et diverses civilisations, il est regrettable que plusieurs grands pays cherchent encore à augmenter le nombre de leurs réacteurs et à accroître leurs arsenaux militaires, notamment les missiles et les armes chimiques, biologiques et nucléaires ainsi que les armes stratégiques et tactiques.

De plus, nombre d'États non dotés d'armes nucléaires – notamment dans les régions qui connaissent des tensions et des conflits, tels l'Asie du Sud, la péninsule de Corée et le Golfe arabe – agissent en fonction de leur propre interprétation de la dissuasion et se lancent dans une course aux armements déclarée ou non déclarée au moyen de l'expérimentation, de la production et de l'acquisition de ces armes à des fins non pacifiques, faisant fi des conventions et protocoles multilatéraux régionaux et internationaux qui demandent l'interdiction de telles armes.

Les défis que connaissent la paix et la sécurité ne se limitent plus à une course aux armements entre les États mais comprennent également de nouvelles formes

de dangers et de menaces, tels que le trafic systématique d'armes et les tentatives faites pour acquérir, illégalement et de façon irresponsable, de dangereux types d'armes comme les armes nucléaires, biologiques et chimiques. Cette situation permet à des éléments criminels et à des groupes extrémistes de se livrer à des actes terroristes pour avoir accès à ces armes. De nouveaux dangers, tels le trafic de stupéfiants, le crime transnational organisé, l'exploitation illégale des ressources naturelles et des actes similaires, menacent l'équilibre de la sécurité régionale et internationale et fragilisent les principes de base de notre monde.

Par rapport aux budgets militaires des années de la guerre froide, l'accroissement sans précédent du volume des dépenses militaires annuelles consacrées par la plupart des États à la mise au point de leur capacité nucléaire traduit le pessimisme, la tension, l'absence de sécurité et l'escalade que connaissent de nombreux pays du monde. Parallèlement, les volumes de l'aide officielle et non officielle accordée au développement pour faire face aux problèmes de pauvreté, à la propagation de la maladie, à la détérioration de l'environnement et à l'endiguement des crises humaines dans les pays en développement, sont infiniment moins importants. C'est pourquoi nous appelons à la mise au point d'une stratégie internationale contraignante pour une coopération internationale s'inspirant des principes du droit international, de la Charte des Nations Unies et d'autres conventions et protocoles multilatéraux qui traitent les pays sur un pied d'égalité et sans discrimination. Une telle stratégie permettrait un renforcement de la non-prolifération des armes nucléaires, la suppression des armes de destruction massive et l'élimination des menaces et escalades qui découlent de ces problèmes. À cet égard, nous réitérons la nécessité de mettre en œuvre les principes suivants :

Premièrement, il convient de demander aux États nucléaires de respecter pleinement leurs engagements juridiques et moraux au titre des traités et protocoles de désarmement, ainsi que de tous les traités relatifs à la non-prolifération des armes nucléaires, et de faire preuve d'une plus grande volonté politique en s'engageant dans des négociations approfondies menant à la destruction complète de leurs armes nucléaires et stratégiques dans un délai déterminé.

Deuxièmement, nous devons exiger des États non nucléaires qui cherchent à acquérir ces armes, de revoir

leur politique, de faire preuve de maîtrise et de régler leurs différends régionaux par des moyens pacifiques et par la négociation.

Troisièmement, il est nécessaire d'accroître les efforts pour établir des instruments inconditionnels et efficaces garantissant la sécurité des États non détenteurs d'armes nucléaires ni d'autres armes de destruction massive, et confirmant le droit de ces États à avoir accès aux technologies modernes qui puissent être utilisées à des fins de développement pacifique.

Quatrièmement, la Conférence du désarmement devrait créer un comité spécial conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui aurait la responsabilité du suivi des efforts visant à l'élimination systématique de tous les types d'armes de destruction massive. Ces efforts devraient comprendre la création d'une organisation internationale chargée d'élaborer un traité interdisant la production de matières fissiles pour la production d'armes nucléaires ou d'armes tactiques afin de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Si nous nous félicitons du succès des initiatives prises aux niveaux régional et sous-régional pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde, nous sommes surpris et déçus de l'impossibilité d'établir une zone semblable au Moyen-Orient en raison de l'attitude obstinée du Gouvernement d'Israël. Ce gouvernement entend maintenir ses réacteurs nucléaires et son arsenal militaire en dehors du régime de garanties international afin de conserver sa supériorité militaire et de poursuivre son occupation illégale et l'exploitation des territoires palestiniens et arabes, bafouant ainsi les principes du droit international et les résolutions internationales qui interdisent ses actes d'agression unilatéraux car ils menacent non seulement notre région mais aussi la paix et la sécurité internationales.

Les Émirats arabes unis ont adhéré au TNP, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, partant de leur ferme conviction qu'il est important d'accroître l'universalité de ces traités afin d'instaurer un monde à l'abri de toutes formes de menaces. Ils estiment que l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive est indispensable à l'instauration de relations stratégiques équilibrées sur les plan régional et international. C'est pourquoi nous demandons à

nouveau à la communauté internationale, et notamment au grandes Puissances influentes, de faire pression sur le Gouvernement d'Israël pour le contraindre à éliminer son arsenal nucléaire et à adhérer inconditionnellement au TNP, car c'est le seul pays de la région à ne pas encore avoir adhéré à ce traité. Le Gouvernement d'Israël doit également soumettre toutes ses installations nucléaires, qu'elles soient civiles ou militaires, au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément aux résolutions internationales pertinentes et aux résolutions de la Sixième Conférence d'examen du TNP de 2000. Nous demandons également l'arrêt de toute aide scientifique, technologique et financière pour la mise au point des installations nucléaires israéliennes, en raison de leur impact négatif sur le processus de paix au Moyen-Orient.

Pour terminer, nous appelons à la revitalisation des efforts sur le plan international pour accroître la diplomatie préventive et la culture de paix ainsi que l'établissement de mécanismes de dialogue, le renforcement de la confiance et le règlement des différends par des moyens pacifiques, fondés sur les principes du respect de la souveraineté des pays, de la non ingérence dans leurs affaires intérieures et du rejet de toute occupation étrangère. Nous espérons également que nos débats à la Commission nous permettront de progresser notablement dans tous les domaines du désarmement et se concrétiseront par l'instauration d'un environnement international exempt de toutes formes de menaces afin que les ressources humaines, économiques et environnementales puissent être consacrées à la réalisation de nos plans de développement universel.

M. Wagaba (Ouganda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation de l'Ouganda a déjà eu l'occasion de vous féliciter, de même que le Bureau, de votre élection à la tête des travaux de la Première Commission. Nous vous assurons à nouveau de notre coopération et de notre soutien sans réserve. Nous félicitons également M. Nobuyasu Abe pour sa nomination au poste de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, et le remercions de la déclaration introductive qu'il a faite hier et qui nous a fourni d'utiles indications pour nos débats.

La prolifération des armes légères en tant qu'armes privilégiées dans les nombreux conflits que connaît l'Afrique représente une menace réelle et actuelle à la paix et à la sécurité, non seulement sur

notre continent, mais également dans le reste du monde. La facilité avec laquelle ces armes sont obtenues, transportées et distribuées a contribué à alimenter les conflits entre les États et à l'intérieur de ceux-ci.

Dans notre région, la région des Grands lacs d'Afrique, des événements positifs sont intervenus grâce aux initiatives prises au niveau régional pour résoudre les conflits dans la République démocratique du Congo, au Burundi et dans la partie sud du Soudan. Nous espérons ardemment que les dividendes de la paix que la région commence à connaître ne seront pas perdus par l'emploi illicite du vaste arsenal d'armes légères qui a été déployé dans ces conflits, notamment par des acteurs non étatiques.

L'Ouganda accueille donc favorablement le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur le commerce illicite des armes légères (A/58/138) que la Commission examinera durant la présente session. L'Ouganda est prêt à appuyer toute proposition positive visant à l'élaboration d'un instrument international sur le traçage et le contrôle de ces armes. Nous nous félicitons également de la conclusion fructueuse de la première Réunion biennale des États chargés d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, de combattre et d'éradiquer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue ici, à New York, en juillet dernier. Nous attendons avec intérêt la prochaine réunion prévue en 2005 et la Conférence d'examen de 2006.

Le terrorisme est l'un des fléaux les plus odieux de notre temps. Des dizaines de milliers de civils ont été tués ou mutilés au cours d'actes de terrorisme aveugle commis partout dans le monde. Cette situation a ajouté une dimension nouvelle et pressante à la nécessité d'élaborer un régime de contrôle des armements et du désarmement. Si les groupes terroristes pouvaient avoir accès aux armes de destruction massive, telles les armes nucléaires, biologiques ou chimiques, le monde serait entraîné au bord d'un précipice mortel et terrifiant. C'est pourquoi aujourd'hui il est plus urgent que jamais que de multiplier les actions multilatérales pour convaincre toutes les nations de ratifier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ces actions devraient être

poursuivies jusqu'à l'obtention d'un accord universel pour éliminer et bannir ces armes. L'Ouganda appuiera sans réserve toutes initiatives prises en ce sens.

L'impasse où se trouve depuis trop longtemps la Conférence du désarmement nous préoccupe au plus haut point. Nous engageons vivement le Groupe de travail à poursuivre ses travaux avec ténacité jusqu'à ce qu'un accord intervienne sur un programme de travail. Nous pensons que la paix et la sécurité internationales, notamment les questions de désarmement, sont du ressort de l'action multilatérale, notamment des Nations Unies.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, l'Ouganda est heureux de constater qu'un nombre grandissant de pays ratifient ou adhèrent à la Convention. Nous prions les États qui se trouvent encore en dehors de cet instrument de s'y joindre sans tarder. À cet égard, mon pays se portera coauteur du projet de résolution sur la mise en œuvre de la Convention. Nous nous associons aux observations que la délégation du Royaume de Thaïlande fera à ce sujet.

Enfin, Monsieur le Président, ma délégation tient à manifester son soutien à la proposition que vous avez faites quant à la tenue d'une session extraordinaire chargée d'examiner les méthodes de travail de la Première Commission, notamment, et de l'Assemblée générale. Nous pensons que cet examen vient à son heure et qu'il contribuera à rendre plus efficace et plus fructueux le travail de notre Organisation.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en ma qualité de Représentant de la Roumanie et de Vice-Président de la Commission je vous adresse mes félicitations le plus sincères pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je puis vous assurer de notre soutien sans réserve dans l'accomplissement de vos importantes responsabilités. Je saisis également cette occasion pour saluer chaleureusement M. Nobuyasu Abe pour sa nomination au poste de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. Nous attendons avec intérêt de coopérer avec lui et son équipe.

La Roumanie s'associe à l'intervention faite par la présidence italienne au nom de l'Union européenne. En outre, je voudrais faire les observations suivantes :

Aujourd'hui, la sécurité et la stabilité sont remises en question sur les plan mondial et régional en raison des risques engendrés par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs ogives. La date du 11 septembre 2001 a donné un caractère de plus grande urgence à l'action commune à entreprendre par tous les États pour empêcher que des armes de destruction massive ne tombent entre les mains de groupes terroristes.

La menace de prolifération a acquis une nouvelle dimension – celle de groupes transnationaux qui cherchent à acquérir et à utiliser des armes de destruction massive. Il est de plus en plus à craindre que des groupes radicaux ou terroristes puissent se procurer des armes de destruction massive auprès de régimes instables. Nous savons très bien qu'il n'existe pas de panacée ou de politique qui convienne à tous pour contrer la menace engendrée par la prolifération d'armes de destruction massive. En poursuivant notre objectif, c'est-à-dire l'élimination des armes de destruction massive, nous devons employer les moyens que nous estimerons les plus efficaces dans chaque cas particulier. Il existe un certain nombre d'instruments à la disposition de la communauté internationale. Tous sont nécessaires mais, à lui seul, aucun n'est suffisant.

La propagation des armes nucléaires, chimiques ou biologiques a heureusement pu être limitée grâce aux accords internationaux sur la maîtrise des armements et sur le désarmement. Ces traités multilatéraux et les régimes qu'ils mettent en place permettent de faire obstacle à la poursuite de programmes d'armes de destruction massive et contribuent à augmenter les coûts politiques connexes pour les régimes favorables à la prolifération. Toutefois, ces traités ne sont pas encore universels. L'expérience récente montre qu'à eux seuls ces instruments ne peuvent empêcher certains adeptes de la prolifération de se soustraire à leurs obligations internationales. Que faut-il changer pour répondre de façon plus efficace à ces menaces et défis de plus en plus inquiétants?

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien et de la sécurité internationales. Il devrait en conséquence se mettre d'accord pour élargir sa définition des situations qui constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales de manière à couvrir également celles relatives aux armes de destruction massive. Ainsi, la communauté internationale pourrait traiter ces situations en temps

voulu et de manière efficace. Il nous faut moderniser le système mis en place par la Charte des Nations Unies en termes de diplomatie préventive et de mise en œuvre et élaborer une nouvelle approche multilatérale afin de délégitimer l'acquisition ou l'emploi de toutes les armes de destruction massive.

Cette approche devrait avoir pour objectif non seulement l'adhésion universelle aux conventions qui interdisent les armes de destruction massive et leur mise en œuvre effective mais également des systèmes de vérification solides et des mesures fiables afin de contrecarrer les efforts que pourrait faire quelque pays que ce soit pour acquérir des armes de destruction massive. Cela exige une législation de contrôle à l'exportation nationale plus stricte et des procédures compatibles avec les normes internationales. Il convient également d'adopter une approche mondiale efficace pour la protection physique des matériels nucléaires et autres matériels radioactifs ainsi que des mesures strictes interdisant le transfert ou le transport d'armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matériels connexes aux États ou aux acteurs non étatiques susceptibles d'être tentés par la prolifération.

Les objectifs établis dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à savoir maîtriser toute nouvelle dissémination d'armes nucléaires et s'orienter vers le désarmement nucléaire, subissent une pression considérable. Le TNP, selon nous, reste la pierre angulaire du régime de non-prolifération à l'échelle mondiale et l'élément essentiel dans la poursuite du désarmement nucléaire. Le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique est le pilier fondamental du régime international de non-prolifération nucléaire. La Roumanie estime que les protocoles additionnels doivent être partie intégrante du système de garanties de l'AIEA et accorde une haute priorité à leur mise en œuvre par tous les États intéressés. C'est pourquoi nous demandons instamment à tous les États de conclure et d'appliquer un protocole additionnel aussi rapidement que possible.

L'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires ou de toutes autres explosions nucléaires et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constituent des mesures de grande importance vers la réalisation de la non-prolifération nucléaire et du désarmement. Il est important que tous les États qui ne l'ont pas encore fait signent et ratifient le Traité dans les meilleurs délais. Par ailleurs, nous

apprécions vivement le fait que plusieurs pays qui n'ont pas encore été en mesure de signer ou de ratifier le Traité observent néanmoins des moratoires sur les explosions nucléaires.

Les négociations à la Conférence du désarmement sur un traité non discriminatoire et universel interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, constituent une étape indispensable en matière de non-prolifération nucléaire et de désarmement. Nous regrettons que la Conférence du désarmement ne soit pas encore parvenue à se mettre pour entamer les négociations. Nous réaffirmons que les travaux des organes subsidiaires de la Conférence du désarmement devraient commencer sans plus tarder sur la base de mandats suffisamment pragmatiques et étendus pour favoriser un accord.

La Roumanie est profondément préoccupée par la prolifération croissante de missiles balistiques pouvant transporter des armes de destruction massive. Nous nous félicitons de l'adoption du Code de conduite internationale contre la prolifération des missiles balistiques en tant que première mesure vers l'intégration des missiles balistique dans le régime multilatéral de non-prolifération et de désarmement, et encourageons d'autres pays à se joindre à cet instrument.

La mauvaise utilisation possible de matières et d'équipements chimiques dans un programme offensif ou par des terroristes représente un risque trop grand pour que l'on éprouve un sentiment de complète satisfaction. Pour la Roumanie, l'établissement d'un système de contrôle strict des exportations nationales constitue l'une des obligations fondamentales de tout État partie au titre de la Convention sur les armes chimiques. Il est d'un grand intérêt pour la sécurité de tous les États parties car il réduit le risque que des armes chimiques soient mises au point et utilisées n'importe où. Les contrôles nationaux efficaces à l'exportation, volontairement coordonnés entre les États, avec une meilleure transparence obtenue grâce à la pleine mise en œuvre des mesures de vérification de la Convention, renforceraient la sécurité internationale et consolideraient la confiance mutuelle. Nous attachons une grande importance à un nouveau renforcement de la Convention sur les armes chimiques ainsi qu'au bon fonctionnement de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et du Secrétariat,

sous la direction compétente du Directeur général, l'Ambassadeur Rogelio Pfirter.

La Convention sur les armes biologiques et à toxines est un élément clef pour prévenir l'emploi d'agents biologiques ou à toxines en tant qu'armes. Une interdiction complète de ces armes de destruction massive est particulièrement nécessaire en raison de leur possible utilisation à des fins terroristes. J'ai déjà souligné combien était importante une législation sur le contrôle national efficace des exportations et le renforcement des institutions. Selon nous, il convient maintenant que tous les États exportateurs assument leurs responsabilités et prennent les mesures appropriées pour veiller à ce que les exportations de matériels, d'équipements et de technologies sensibles soient soumises à un contrôle strict. Les contrôles à l'exportation doivent permettre de s'assurer que les transferts sont fait uniquement à des fins pacifiques, comme le demandent les conventions et les traités pertinents, facilitant ainsi la coopération internationale et le développement technologique. La Roumanie appuie tous les efforts entrepris par l'Arrangement Wassenaar, le Groupe de fournisseurs nucléaires, le Groupe australien et le Régime de contrôle des technologies pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, et pour promouvoir, dans le cas de l'Arrangement Wassenaar, la transparence et une responsabilité accrue dans le domaine des transferts d'armes classiques et de produits et technologies à double usage.

J'en viens à la question des armes légères. La première Réunion des États chargés d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, a aidé tous les États à porter leur attention sur les questions non réglées et sur celles nouvellement apparues afin d'augmenter les possibilités de succès de la Réunion biennale de 2005 et de la Conférence d'examen de 2006. La Roumanie a accueilli cette année, en coopération avec le Canada et l'Italie, un séminaire régional sur les contrôles à l'exportation et sur le marquage et le traçage des armes légères, dont le résultat a été présenté à la première Réunion biennale.

La Roumanie reste fermement décidée à promouvoir l'éradication complète des mines antipersonnel et continuera de faire campagne pour l'application universelle de la Convention d'Ottawa qui établit des délais stricts pour la destruction des

arsenaux et le déminage des zones touchées. Bien que la Convention accorde une certaine souplesse, nous devons faire tout notre possible pour atteindre les objectifs dans les meilleurs délais. Le respect de la Convention et la participation aux activités humanitaires dans le domaine des mines se renforcent mutuellement.

Je terminerai en disant que la Roumanie est toujours disposée à œuvrer en coopération étroite avec les autres États membres pour réaliser une réforme importante de notre Organisation. À cet égard, les mécanismes multilatéraux actuellement en vigueur dans le domaine de la sécurité internationale, du désarmement et de la non-prolifération devraient être adaptés afin de répondre plus efficacement aux besoins actuels de la communauté internationale. C'est pourquoi nous sommes prêts à nous joindre aux efforts en cours pour améliorer le processus de délibération de la Première Commission.

Mme Mohajy (Madagascar) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous présenter les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Votre expérience et vos grandes connaissances en matière de désarmement nous aideront sûrement à parvenir à des résultats substantiels sur les nombreux points de notre ordre du jour. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Soyez assuré, Monsieur le Président, du soutien de ma délégation dans l'accomplissement de votre mandat.

Dans le contexte international actuel relativement agité et préoccupant, Madagascar tient à réaffirmer son attachement aux processus multilatéraux en vue d'un désarmement général et complet. Pays en développement confronté aux problèmes quotidiens de la pauvreté, nous n'avons d'autre recours que le système de sécurité collective que nous avons institué dans la Charte de notre Organisation pour garantir la sécurité de nos populations. Voilà pourquoi nous insistons, d'une part, sur le rôle central de l'ONU dans l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales et, d'autre part, sur l'exercice partagé, dans un cadre multilatéral, de la responsabilité collective dans la gestion des problèmes mondiaux. Ces principes nous les avons réaffirmés dans la récente Déclaration du Millénaire.

Malheureusement, la fin de la guerre froide qui a fait naître tant d'espérances, en particulier dans le domaine du désarmement, n'a donné aucun souffle nouveau au multilatéralisme. Nous sommes confrontés à l'impuissance de notre Organisation devant l'ampleur des problèmes de la pauvreté et à sa paralysie face à la multiplication des conflits régionaux. La Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation pour les instruments de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement, reste bloquée, incapable d'avancer sur des questions de fond ou de procédure. Pire encore, l'ensemble de droit fondamental sur tous les aspects du désarmement, résultat de nombreuses années d'efforts, est miné, d'un côté par le refus d'un certain nombre d'États d'adhérer aux traités en vigueur et, de l'autre, par des décisions unilatérales de se retirer de tel ou tel instrument.

Même si la situation mondiale paraît alarmante, des initiatives parallèles ont produit des résultats positifs sur lesquels nous devons réfléchir. Nous pensons notamment à l'initiative canadienne qui a permis la conclusion de la Convention sur les mines antipersonnel. D'autres initiatives se sont manifestées dans d'autres domaines. Il faut les encourager en mobilisant les ressources nécessaires pour leur aboutissement.

Pour une petite délégation comme la mienne qui aura des difficultés certaines pour couvrir toutes les consultations sur les projets de résolution, nous saisissons l'occasion du débat général pour faire connaître nos positions sur les points inscrits à notre ordre du jour.

Ainsi, pour Madagascar la non-prolifération et la réduction et l'élimination des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive constituent les objectifs fondamentaux du désarmement général et complet. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit être renforcé et les mécanismes régionaux, comme les zones exemptes d'armes nucléaires, doivent être soutenus et respectés. Nous espérons que la Conférence d'examen du TNP de 2005 sera en mesure d'adopter de nouveaux mécanismes de surveillance et de contrôle.

Le commerce des armes légères constitue également une menace réelle à la stabilité et à la sécurité des petits États. Le régime actuel de transparence et d'identification devrait être amélioré

pour mieux s'assurer des origines et des destinations de ces armes sur le plan international.

D'une manière générale, ma délégation, membre du Groupe africain et du Mouvement des non-alignés, soutient les positions exprimées par ces deux groupes soit au cours du débat général soit au cours des futures consultations officielles. Nous espérons que la présente session nous permettra de trouver les voies et moyens pour revitaliser le processus multilatéral de désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la demande officielle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de faire une déclaration, je voudrais maintenant, avec l'accord de la Commission, donner la parole à M. Rogelio Pfrirer, Directeur général de l'OIAC.

M. Pfrirer (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous présenter mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de cette importante Commission de l'Assemblée générale qui a des liens historiques très étroits avec la Convention sur les armes chimiques. De plus, naturellement, votre pays est un membre précieux de l'OIAC, l'un de ceux qui, grâce à des contributions volontaires, jouent un rôle important dans l'évolution de la Convention. Pour tout cela je suis certain que non seulement moi-même mais tous les États membres vont être très reconnaissants.

Nous sommes ici aujourd'hui, comme tous les ans, pour parler de l'un des événements les plus importants survenus sur le front du désarmement des armes chimiques. En même temps, nous sommes ici pour entendre ce que les voix de la communauté internationale, réunies à la Première Commission, ont à dire au sujet des nombreuses questions de l'ordre du jour de la sécurité internationale.

L'année dernière, mon message, le premier en ma qualité de Directeur général, était un message d'espoir mais il était également teinté d'un certain sentiment d'attente. Je parlais d'espoir car, après une époque critique, l'OIAC revenait à son travail normal. Mais il y avait également un sentiment d'attente parce que nous devons faire face à d'importants défis dans l'exercice de notre mission essentielle et parce qu'un important événement dans la vie de notre jeune Organisation – la première Conférence d'examen de la

Convention sur les armes chimiques – était sur le point d’avoir lieu à La Haye.

Je peux dire aujourd’hui que notre attente a été satisfaite et que la communauté internationale peut être fière de ce qui s’est passé sur le front du désarmement chimique, malgré les nombreux défis qui nous attendent encore. Ces défis, en effet, ne sont pas mineurs.

La Première Conférence d’examen s’est tenue du 29 avril au 9 mai. Les délégations se sont réunies pendant une période qui a été marquée par un conflit qui continue et par un débat très animé sur l’importante question du multilatéralisme et de sa place dans le domaine de la protection et de la préservation de la paix et de la sécurité au moyen du désarmement. Dans ce contexte, nous devons célébrer le consensus sans réserve qui a couronné les travaux de la Première Conférence d’examen avec la réaffirmation retentissante de la part des États parties à la Convention de leur ferme volonté d’atteindre ses objectifs et ses buts.

Une Déclaration politique consensuelle a souligné les conclusions essentielles des États parties présents, notamment leur approbation des moyens utilisés par la Convention pour renforcer la paix et la sécurité internationales. En même temps, la Déclaration a confirmé les bases mêmes de l’interdiction des armes chimiques, consacrées dans ses dispositions sur un désarmement réel, la non-prolifération, la coopération et l’aide internationales.

Avec la Déclaration politique, la Première Conférence d’examen a également présenté un deuxième document plus détaillé qui comporte 134 paragraphes consacrés aux résultats et aux objectifs, notamment la décision des États membres de préparer deux plans d’action séparés – l’un sur l’universalité et l’autre sur la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Nous devons reconnaître qu’il s’agit là du résultat très important d’un effort multilatéral en un moment où d’autres domaines du désarmement multilatéral, notamment celui des armes de destruction massive, se heurtent à de graves défis marqués parfois par des désaccords profonds. Par contraste – et il est peut-être regrettable de le dire car il ne devrait pas y avoir de contraste – sur le front des armes chimiques nous avons trouvé, semble-t-il, un terrain d’entente, un ferme consensus que nous avons atteint en travaillant dur pour concilier

des opinions divergentes, et qu’il nous faut entretenir et promouvoir.

Certes, nul n’oserait dire que nous avons rempli notre mission, mais nous devons reconnaître que ce large appui est réellement vital car il nous donne la force et l’élan voulus pour accomplir les tâches exigeantes que la Convention impose aux États membres de même qu’au Secrétariat technique. Je donnerai un bref aperçu de ces tâches.

Les États détenteurs, aujourd’hui au nombre de cinq, y compris l’Albanie, ont continué à détruire leurs stocks d’armes chimiques. Au 1^{er} septembre 2003, près de 8 000 tonnes d’agents chimiques, notamment de la catégorie 1, de la catégorie 2 et d’agents à composition binaire, soit environ 11,2 % de l’ensemble des stocks déclarés par les États détenteurs, ainsi que près de 2 millions de munitions, près de 25 % des stocks déclarés, avaient été certifiés détruits au titre du régime de vérification de l’OIAC.

L’Inde, les États-Unis d’Amérique et un autre État partie ont, jusqu’ici, rempli leurs obligations de détruire 20 % de leurs stocks d’armes chimiques déclarés. Le programme de destruction de la Fédération de Russie, après des retards initiaux, se poursuit conformément à l’extension des délais établis par la Convention, comme convenu par les États parties. En octobre 2002, la situation était peu claire mais, en avril dernier, la Russie a franchi une étape importante en accomplissant la destruction de 1 % de son stock, et sa campagne se poursuit.

Détruire les armes chimiques est une opération extrêmement complexe et coûteuse. Des milliards de dollars sont consacrés à cette tâche obscure mais nécessaire par les États parties possesseurs et par les États parties non possesseurs qui appuient les opérations de destruction. Malgré les retards et les difficultés, les États possesseurs sont fermement décidés à détruire leurs stocks dans les délais établis par la Convention. Aux États-Unis, qui ont consacré des ressources financières et opérationnelles considérables à la tâche de destruction, il faut s’attendre à un certain retard mais les États-Unis se sont montrés vraiment déterminés à mener ce travail à bien grâce à l’affectation de ressources financières et techniques et nous sommes certains qu’ils respecteront les délais stipulés dans la Convention.

Le désarmement est indispensable et de première importance lorsqu'il s'agit de la Convention. Ce n'est cependant que l'une des faces de la Convention.

Tous les États parties à la Convention ont affirmé l'importance que revêt un régime de vérification crédible pour l'industrie chimique. Il ne serait guère sensé de détruire les armes chimiques existantes en l'absence d'un plan efficace pour empêcher d'éventuels contrevenants de contourner la volonté de la communauté internationale en mettant au point de nouvelles armes. À ce jour, près de 1 600 inspections ont été effectuées par les équipes d'inspection de l'OIAC, près des deux tiers d'entre elles dans des installations d'armes chimiques connexes et environ un tiers dans 500 usines industrielles de par le monde qui produisent, traitent ou utilisent différents produits chimiques figurant sur la liste des produits chimiques de la Convention. Nous continuons à travailler de pair avec les autorités nationales des États membres et avec les associations industrielles du monde entier pour nous assurer que le régime de vérification est appliqué de façon équitable et qu'il n'entrave pas le développement économique et technique des États parties. Nous avons cependant à faire davantage dans ce domaine si nous voulons que notre régime de vérification reste crédible et dissuasif.

L'industrie chimique est un maillon important dans la chaîne du désarmement chimique, et il ne saurait être méconnu. L'industrie chimique coopère avec nous d'excellente façon. C'est un élément essentiel pour le succès de la Convention sur les armes chimiques.

La coopération internationale et le programme d'assistance continuent d'être à la disposition des États membres, avec un succès grandissant. Grâce à eux la Convention ajoute de la valeur à l'engagement contracté par les États parties. Nous coopérons avec les pays en développement pour accroître leur capacité à se protéger contre les armes chimiques. Grâce au Programme associé nous formons des ingénieurs et des experts chimiques en leur enseignant les techniques de pointe et nous encourageons l'échange, le traitement et l'emploi de produits chimiques à des fins que la Convention n'interdit pas.

Même si nous pouvons parler de succès, pour que la Convention soit réellement un succès elle doit rechercher l'universalité et la pleine mise en œuvre de ses dispositions par les États parties.

En ce qui concerne l'universalité, nous grandissons. L'année dernière j'avais indiqué que 147 États s'étaient joints à la Convention. Aujourd'hui elle rassemble 156 États parties, et nous comptons sur plus d'adhésions dans un avenir proche.

Nos efforts se sont multipliés mais nous devons les poursuivre dans toutes les régions. Nous sommes particulièrement préoccupés de l'absence d'adhésion des principaux acteurs de la région du Moyen-Orient et de la péninsule coréenne. Nous poursuivons également notre activité en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Reprenant une fois encore ma déclaration de l'année dernière comme référence, les délégations remarqueront qu'il y a 12 mois nous annonçons un Programme d'action pour l'Afrique. Depuis lors nous avons renforcé nos liens avec l'Union africaine conformément à sa décision de travailler à la mise en œuvre d'une convention sur ce continent. Nous avons apporté notre message au Sommet africain, à Maputo, Mozambique, au début de cette année et les résultats sont encourageants car nous voyons de nouveaux États africains se joindre à la Convention et commencer à bénéficier des programmes de coopération. Ils connaissent également une sécurité grandissante grâce à leur adhésion à une importante convention du désarmement. Nous sommes particulièrement satisfaits de noter que la Commission de l'Union africaine est toute disposée à inscrire la question des armes chimiques à l'ordre du jour de cette organisation.

Des efforts concertés sont nécessaires pour encourager les États qui ne sont pas encore parties à faire acte d'adhésion. Dans certains cas nos contacts sont prometteurs et nous sommes prêts à donner aux États intéressés tout le soutien et les conseils voulus pour qu'ils puissent signer la Convention. Dans d'autres cas – et j'ai mentionné précédemment quelques régions – nous nous rendons parfaitement compte que des considérations de sécurité plus larges peuvent être la raison cachée de la réticence actuelle de certains États non parties à adhérer à la Convention. Cependant, nous ne renonçons pas. Nous sommes convaincus que, même dans des régions de tension, les États qui ne sont pas parties comprendront qu'il est hors de question d'accepter l'option des armes chimiques et qu'elle ne sera jamais légitimée par la communauté internationale, même dans l'exercice du droit à la légitime défense. Personne ne peut s'attendre à de la sympathie ou à de la compréhension à l'égard

d'une attitude ambivalente en ce qui concerne des armes chimiques qui ont été stigmatisées par la communauté internationale, et à juste titre, car leurs principales victimes sont des civils innocents.

Le risque de voir des terroristes avoir accès aux armes de destruction massive exige des actions concrètes de la part des États et des organisations internationales. À l'OIAIC nous jouons notre rôle conformément aux résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Si nous reconnaissons ne pas être une institution antiterroriste, nous tenons cependant à apporter notre contribution à la lutte internationale contre cette nouvelle et très grave menace. La mise en œuvre de la Convention représente à n'en pas douter une mesure efficace contre le terrorisme. De plus, l'OIAIC a participé, et continuera d'être un partenaire actif, aux consultations menées sous l'égide du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité.

Dans le même esprit, nous tenons à accroître et à renforcer la coopération entre l'OIAIC et le Département des affaires de désarmement dirigé depuis peu par l'Ambassadeur Nobuyasu Abe, que je félicite chaleureusement pour sa récente accession à ce poste. Nous attachons la plus grande importance à la coopération avec les Nations Unies. Cela est logique et fructueux car nous sommes des côtés différents de la même communauté internationale des nations, unis derrière le concept et le principe du désarmement et de la non-prolifération. Par des réunions communes, par la recherche de possibilités d'échanges entre les experts et par une collaboration avec les Centres régionaux des Nations Unies nous permettrons à ces liens de se raffermir.

Le programme de l'OIAIC va de l'avant. Nos activités de vérification se poursuivent activement et nous continuons de multiplier les initiatives et les actions dans les domaines de la coopération et de l'assistance internationales. L'OIAIC et le Secrétariat technique établi pour l'appliquer et la rendre opérationnelle, sont une réalité vivante que nous devons appuyer et nous comptons sur la communauté internationale, notamment sur les Nations Unies et la Commission, pour maintenir cet appui.

Avant de terminer, je voudrais répéter ce que j'ai dit il y a une quinzaine de jours à notre Conseil exécutif réuni à La Haye. Il y a quelques semaines, une attaque barbare et lâche contre le siège des Nations

Unies à Bagdad a coûté la vie à de nombreuses personnes, dont celle du Représentant spécial du Secrétaire général, notre distingué collègue du Brésil, Sergio Vieira de Mello. À l'OIAIC nous nous associons à nos homologues des Nations Unies avec qui nous travaillons en étroite liaison sur des questions d'intérêt commun. Que la mémoire de ceux qui ont péri pour la paix sous le drapeau bleu des Nations Unies inspire nos débats et guide nos actes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant qui souhaite s'exprimer dans l'exercice du droit de réponse. Auparavant je leur rappelle que la Commission suivra la procédure que j'ai indiqué lors d'une précédente séance.

M. Jon Yon Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée souhaite exercer son droit de réponse face aux allégations faites par le représentant japonais, qui a parlé ce matin de la question nucléaire sur la péninsule coréenne.

La politique hostile du Japon à l'égard de la République populaire démocratique de Corée est très dangereuse et cherche à provoquer un affrontement militaire entre la République populaire démocratique de Corée et le Japon. La préoccupation du Japon à l'égard de sa sécurité lui est imputable et la solution se trouve dans l'abandon de sa politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. En fait, la politique du Japon qui consiste à étouffer la République populaire démocratique de Corée devient de plus en plus évidente au fil des jours et, en conséquence, les relations entre la République populaire démocratique de Corée et le Japon se rapprochent de plus en plus de l'affrontement. Le sort même de la Déclaration de Pyongyang entre la République populaire démocratique de Corée et le Japon est menacé en raison de la politique hostile du Japon à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

Assurer la sécurité et créer un climat pacifique est une tâche qui doit être accomplie par le Japon lui-même. La situation présente ne saurait être réglée par l'accroissement de l'arsenal militaire et les préparatifs en vue d'une agression extérieure au prétexte d'une menace émanant de je ne sais qui. Si le Japon veut réellement la sécurité et instaurer un climat de paix il

devrait arrêter de coopérer avec les États-Unis dans ses efforts pour étouffer la République populaire démocratique de Corée, et choisir de réparer ses crimes du passé et améliorer ses relations avec la République populaire démocratique de Corée. Telle est la voie pour assurer la sécurité japonaise.

Mme Inoguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Les observations du représentant de la Corée du Nord me laissent quelque peu perplexe. Il y a plusieurs choses dont je voudrais que la Corée du Nord se souvienne. C'est à mon Premier ministre, Junichiro Koizumi, que revient l'initiative d'avoir fait sa courageuse visite à Pyongyang il y a un an et de s'être engagé dans de très importants entretiens de fond avec Kim Jong-Il. C'est très injuste de la part du représentant de la Corée du Nord – et j'espère qu'il ne pensait pas ce qu'il a dit – de laisser entendre que le Japon mène une politique hostile à l'égard de la Corée du Nord. S'il en était ainsi, mon Premier ministre ne se serait pas rendu en Corée du Nord dans un esprit de coopération.

Je crois fermement que le Japon s'attache à résoudre tous les problèmes bilatéraux et les questions de prolifération nucléaire de manière pacifique, diplomatique, constructive, sensée et utile. La position du Japon n'est pas de mener une politique hostile à l'égard de la Corée du Nord. Nous avons maintes fois fait des efforts constructifs et pacifiques pour résoudre les problèmes, et je n'accepte pas les allégations selon lesquelles nous mènerions une politique hostile à l'égard de la Corée du Nord. Nous avons des préoccupations, nous les avons exprimées et nous sommes attachés à les dissiper, mais notre position n'est pas de mener une politique hostile à l'égard de la Corée du Nord.

Nous coopérons avec les États Unis en vue de résoudre de manière pacifique et dans un esprit constructif des questions en suspens dans la région. Nous bénéficions, je crois, de l'engagement de tous les membres des pourparlers entre les six parties et de l'appui de la communauté internationale dans son ensemble dans notre recherche en vue d'apporter, de la

manière la plus pacifique, une solution à toutes les questions en suspens en Asie du Nord-Est. Je suis sûre que le représentant de la République populaire démocratique de Corée conviendra avec nous que toutes nos questions doivent être réglées de cette manière. Il est essentiel que nous puissions faire la preuve que nous sommes à même de régler de manière pacifique les questions existant en Asie du Nord-Est et que nous puissions montrer à la communauté internationale qu'il y a place pour la diplomatie et pour l'esprit de coopération. Nous pouvons le démontrer en Asie du Nord-Est.

Je demande instamment au représentant de la République populaire démocratique de Corée de s'engager avec moi pour tenter de régler tous nos problèmes de la manière la plus productive, la plus pacifique et la plus approfondie. Il n'est pas dans l'esprit des Nations Unies de s'engager dans une guerre des mots, c'est pourquoi je demande de nouveau au représentant de la Corée du Nord d'accepter l'engagement pris par nos deux pays, et qui sera appuyé par la communauté internationale, de régler les questions de manière pacifique.

M. Jon Yong Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : L'élément essentiel à la mise en œuvre de la Déclaration de Pyongyang est, pour le Japon, de régler son malheureux passé étant donné le contexte historique lié à l'adoption de la Déclaration et de son esprit fondamental. C'est là un préalable indispensable à la normalisation de relations bilatérales dont l'amélioration future dépendra totalement du règlement ou non de la question. Si le Japon n'adopte pas une attitude sincère, dans l'esprit fondamental de la Déclaration, il sera difficile pour la République populaire démocratique de Corée de mettre en œuvre la Déclaration.

Mme Inoguchi (Japon) (*parle en anglais*) : J'ai une simple observation à faire. Le Gouvernement du Japon est totalement prêt à mettre en œuvre la Déclaration de Pyongyang dans son intégralité.

La séance est levée à 12 h 50.